

Partie 1

Le diagnostic territorial

MAI 2019

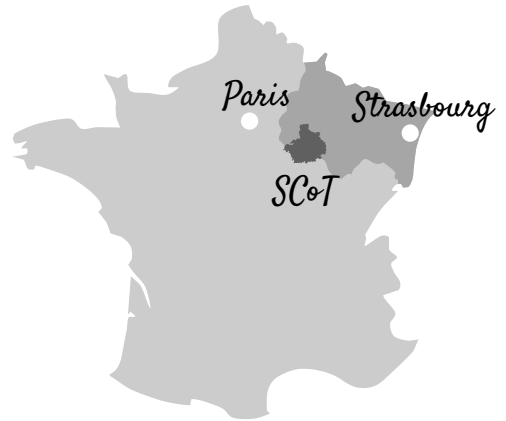


Sommaire

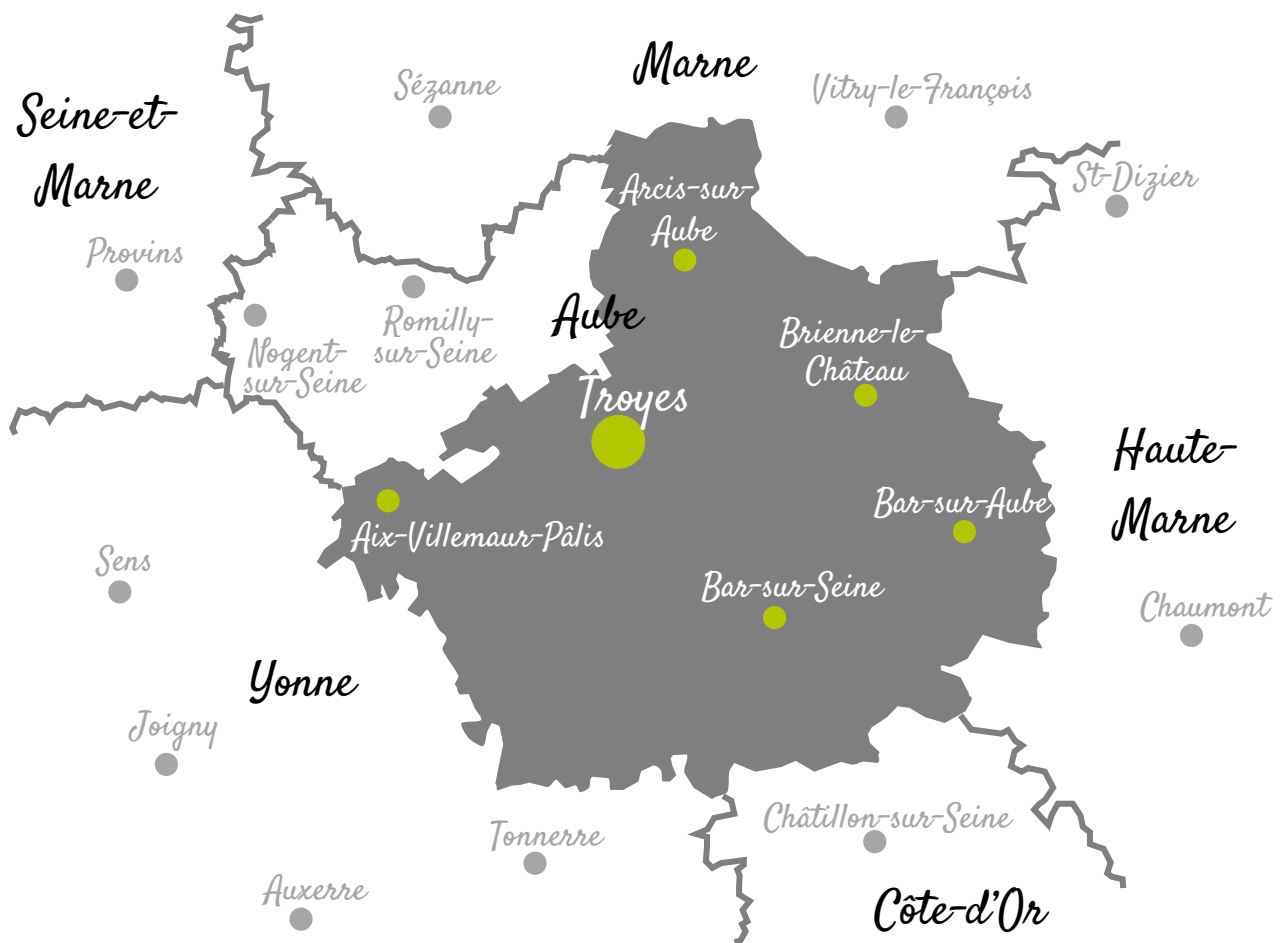
	<i>Présentation du territoire du SCoT.....</i>	<i>p.4</i>
	<i>Éléments de contexte et de méthode.....</i>	<i>p.6</i>
	<i>Le diagnostic territorial du SCoT des Territoires de l'Aube.....</i>	<i>p.14</i>
1	<i>Territoires urbains, périurbain, ruraux.....</i>	<i>p.14</i>
	<i>Population et dynamiques démographiques</i>	<i>p.15</i>
	<i>Habitat et caractéristiques du parc de logement</i>	<i>p.30</i>
	<i>Territoires de vie(s).....</i>	<i>p.40</i>
2	<i>Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités.....</i>	<i>p.54</i>
	<i>Identités et valeurs paysagères.....</i>	<i>p.54</i>
	<i>Ressources écologiques et agro-naturelles.....</i>	<i>p.84</i>
	<i>Enjeux environnementaux.....</i>	<i>p.103</i>
3	<i>Territoires économiques et fonctionnels.....</i>	<i>p.124</i>
	<i>Activité économique et commerciale.....</i>	<i>p.125</i>
	<i>Potentiels touristiques.....</i>	<i>p.139</i>
	<i>Communications : desserte numérique et mobilité dans les territoires.....</i>	<i>p.147</i>
	<i>Enjeux de territoire et vision stratégique.....</i>	<i>p.159</i>

Présentation du territoire du SCoT

Localisation en France




Grandes villes et territoires voisins




Le SCoT des Territoires de l'Aube en chiffres clés


Territoire

<p>4 739 KM²</p>  <p>80% de la superficie du département</p>	<p>352 COMMUNES 9 EPCI</p> <p>dont 1 communauté d'agglomération et 8 communautés de communes</p>	<p>53 HAB/KM² en 2015</p> <p>104 HAB/KM² en France (2015)</p>	<p>50 % de communes sans document d'urbanisme</p> <p>30 % en PLUi 10 % en PLU 10 % en carte communale</p> <p>(2018)</p>
---	--	---	---

Démographie

<p>254 885 HAB (2015) 251 049 HAB (2009) 241 596 HAB (1999)</p>  <p>80% de la population du département</p>	<p>+ 640 HAB chaque année</p> <p>+ 0,2% croissance annuelle moyenne</p>	<p>3 000 naissances chaque année</p> <p>2 300 décès chaque année</p>	<p>0 % de solde migratoire : autant de personnes qui s'installent et qui quittent le territoire</p>
---	---	--	---

Economie et emploi

<p>96 676 EMPLOIS sur le territoire (2014)</p>  <p>85% de l'emploi du département</p>	<p>96 220 ACTIFS OCCUPÉS (2014)</p> <p>- 870 chaque année</p> <p>- 0,9 % en moyenne chaque année</p>	<p>7 976 actifs viennent de l'extérieur travailler dans le SCoT en 2014</p> <p>8 338 actifs quittent le SCoT pour aller travailler ailleurs</p>	<p>70,3 % dans le tertiaire en 2014 (France : 78 %)</p> <p>15,4 % industrie (France : 12,7 %)</p> <p>7,4% construction (France : 6,7 %)</p> <p>7 % agriculture (France : 2,7 %)</p>
---	--	---	---

Éléments de contexte et de méthode

Structure porteuse : qui est chargé du SCoT ?

Le syndicat mixte D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public créé le 3 juillet 1990, composé des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui ont fait le choix d'y adhérer (syndicat mixte « fermé »).

Le syndicat DEPART a pour unique compétence le Schéma de Cohérence Territoriale, à travers son élaboration, approbation, suivi et évaluation, sa mise en œuvre et sa gestion dans le temps (modification, révision). En parallèle, le syndicat apporte son assistance aux collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement, développe des outils au service des communes et produit des études et des analyses.

Cadre législatif et réglementaire : d'où vient le SCoT ?

Les SCoT sont issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, en remplacement des anciens schémas directeurs. Le SCoT est un outil d'urbanisme permettant de concevoir et mettre en œuvre une planification stratégique à l'échelle intercommunale, et servant de cadre de référence pour les différentes politiques publiques locales, notamment l'habitat, l'urbanisme, la mobilité, l'environnement ou l'aménagement commercial.

Au 1^{er} janvier 2018 en France, 469 SCoT sont approuvés, en cours ou en projet. Ils représentent 61,1 millions d'habitants (93 % de la population française), sur près de 70 % du territoire national.

Deux premiers SCoT dans le département de l'Aube avaient été approuvés en remplacement de schémas directeurs : celui de la région troyenne le 5 juillet 2011 et celui du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient le 18 février 2014.

Nature du document SCoT : pourquoi une révision ?

Le SCoT de la région troyenne avait été approuvé sur un périmètre de 42 communes resserrées autour du pôle urbain de Troyes. Par délibération du 7 juin 2018, complétant celle du 14 décembre 2016, le comité syndical a prescrit la mise en révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, fusionnant ainsi avec celui du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Il a précisé les modalités de concertation et les objectifs poursuivis :

- **Conforter la philosophie du SCoT pour une gestion équilibrée et durable du territoire**, en enrichissant les fondamentaux du SCoT à l'échelle d'un périmètre renouvelé, et en coconstruisant

avec les territoires urbains, périurbains et ruraux un cadre d'orientations adapté aux évolutions et au contexte social, environnemental et économiques d'aujourd'hui et de demain.

- **Approfondir certains sujets apparus comme stratégique depuis l'approbation du SCoT** et notamment préserver les identités et spécificités des territoires composant le nouveau périmètre du SCoT, renforcer la prise en compte de la trame verte et bleue, développer la résilience du territoire face aux inondations, contribuer à l'adaptation au changement climatique et prendre en compte le développement des énergies renouvelables, conforter la politique d'aménagement commercial, articuler les mobilités à l'échelle du SCoT.
- **Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son approbation, et notamment intégrer de nouveaux contenus au sein du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Contexte d'élargissement du périmètre : comment en est-on arrivé à 352 communes ?

Par le jeu des évolutions législatives conduisant les intercommunalités à fusionner (à travers notamment la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) et incitant les territoires à se doter d'un SCoT (principe d'« urbanisation limitée » en l'absence de SCoT généralisé à tous les territoires au 1^{er} janvier 2017), les périmètres des SCoT et des EPCI ont été fortement modifiés.

Au total, ce sont neuf intercommunalités qui ont fait le choix de transférer la compétence SCoT au syndicat DEPART, la dernière extension de périmètre ayant été actée par l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018, portant le territoire du SCoT à 352 communes et 254 885 habitants (Recensement de la Population INSEE 2015).

Organisation du travail : qui sont les parties prenantes au projet ?

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, plusieurs instances de travail ont été mises en place afin de faire se rencontrer et échanger les élus, techniciens et personnes publiques associées.

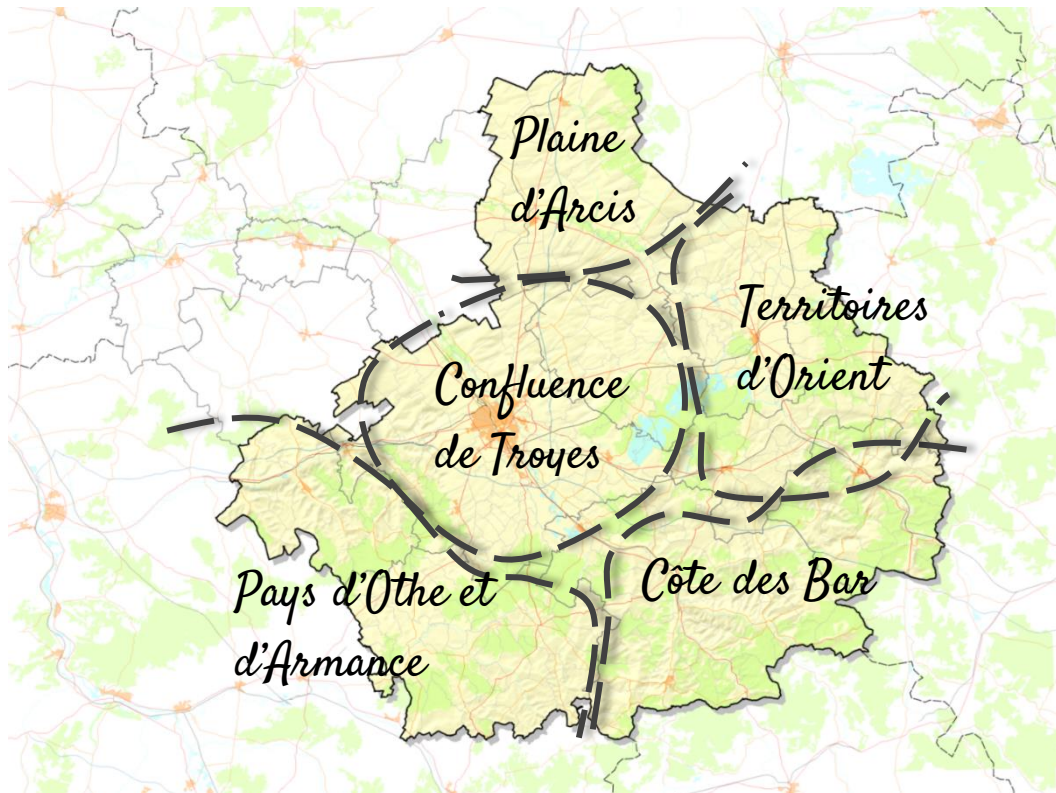
Une première instance dite « Collectif de construction », composée des élus référents de chaque unité de territoire, se réunit régulièrement pour élaborer le document au fil des phases de son élaboration, nourrir les réflexions et acter des choix et des orientations : c'est la véritable cheville ouvrière du SCoT.

Une deuxième instance dite « Collectif de partage », constituée de ces mêmes élus et élargie aux personnes publiques associées et autres personnes intéressées, se réunit aux phases décisives de l'élaboration du SCoT pour participer, s'exprimer et contribuer ainsi à chaque étape clé du projet.

Enfin, les « Groupes territoriaux », composés des délégués syndicaux titulaires et suppléants et ouverts aux agents des collectivités et structures intéressées, se réunissent par unité territoriale afin d'alimenter directement et au besoin de réorienter les analyses du SCoT aux deux phases les plus stratégiques : le PADD et le DOO. Cinq unités territoriales regroupant entre un et deux EPCI ont été définies selon des caractéristiques architecturales, paysagères, environnementales et fonctionnelles proches, dont voici le découpage en page suivante.

Les unités territoriales

- Confluence de Troyes : communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne ;
- Plaine d'Arcis : communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt ;
- Territoires d'Orient : communautés de communes des Lacs de Champagne et de Vendevre-Soulaines ;
- Côte des Bar : communautés de communes du Barséquanais en Champagne et de la Région de la Bar-sur-Aube ;
- Pays d'Othe et d'Armance : communautés de communes du Pays d'Othe et du Chaourçois et du Val d'Armance.



Traitement des données : quelle méthodologie a été adoptée ?

La donnée, issue de diverses sources statistiques (cf. annexes) est très largement communale. Pour autant, le choix a été fait de la regarder et de l'analyser le plus souvent à l'échelle de l'EPCI, offrant une lecture plus pertinente et d'échelle plus stratégique pour un territoire de SCoT. L'échelle du SCoT et ponctuellement du Département a été privilégiée afin que la comparaison avec les territoires voisins et la Région Grand-Est puisse trouver une véritable résonance.

La communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole fait l'objet d'un traitement à part, dans le double objectif d'affiner la donnée sur ce secteur le plus dense et complexe du SCoT organisé en couronnes et de rester cohérent avec les analyses portées lors du premier SCoT. Quatre secteurs sont ainsi définis : la ville-centre et son agglomération proche, la première couronne, la deuxième couronne, et le reste de l'intercommunalité, plus rural.

S'agissant d'une révision de SCoT, l'historique des deux SCoT fusionnés a pu être valorisé, qu'il s'agisse des travaux dans le cadre de leur élaboration (donc les constats d'évolution qui en résultent) ou de leur mise en œuvre (études trame verte et bleue, guides et études locales...).

Liste des communes et intercommunalités : sur quels territoires s'applique le SCoT ?

Communauté d'agglomération Troyes

Champagne Métropole : 81 communes

Ville-centre et agglomération : 12 communes

10060 BREVIANDES
 10081 CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)
 10265 NOES-PRES-TROYES (LES)
 10297 PONT-SAINTE-MARIE
 10321 RIVIERE-DE-CORPS (LA)
 10325 ROSIERES-PRES-TROYES
 10333 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
 10340 SAINT-GERMAIN
 10343 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
 10357 SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
 10362 SAINTE-SAVINE
 10387 TROYES

Première couronne : 8 communes

10030 BARBEREY-SAINT-SULPICE
 10067 BUCHERES
 10115 CRENEY-PRES-TROYES
 10191 LAVAU
 10344 SAINT-LEGER-PRES-TROYES
 10352 SAINTE-MAURE
 10381 TORVILLIERS
 10412 VILLECHETIF

Deuxième couronne : 16 communes

10053 BOURANTON
 10173 ISLE-AUMONT
 10186 LAINES-AUX-BOIS
 10211 MACEY
 10240 MESSON
 10248 MONTGUEUX
 10260 MOUSSEY
 10307 PRUGNY
 10329 ROUILLY-SAINT-LOUP
 10332 RUVIGNY
 10336 SAINT-BENOIT-SUR-SEINE
 10349 SAINT-LYE
 10360 SAINT-POUANGE
 10375 THENNELIERES
 10391 VAILLY
 10406 VERRIERES

Territoires à dominante rurale : 45 communes

10013 ASSENAY
 10015 AUBETERRE
 10049 BORDES-AUMONT (LES)
 10051 BOUILLY
 10066 BUCEY-EN-OTHE
 10100 CLEREY
 10104 CORMOST
 10110 COURTERANGES
 10116 CRESANTIGNES
 10125 DIERREY-SAINT-PIERRE
 10142 ESTISSAC
 10147 FAYS-LA-CHAPELLE
 10149 FEUGES
 10156 FONTVANNES
 10162 FRESNOY-LE-CHATEAU
 10177 JAVERNANT
 10179 JEUGNY
 10190 LAUBRESSEL
 10198 LIREY
 10204 LONGEVILLE-SUR-MOGNE
 10209 LUSIGNY-SUR-BARSE
 10212 MACHY
 10229 MAUPAS (LES)
 10230 MERGEY
 10238 MESNIL-SAINT-PERE
 10245 MONTAULIN
 10246 MONTCEAUX-LES-VAUDES
 10249 MONTIERAMEY
 10255 MONTREUIL-SUR-BARSE
 10256 MONTSUZAIN
 10281 PAVILLON-SAINTE-JULIE (LE)
 10282 PAYNS
 10324 RONCENAY
 10342 SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL
 10363 SAINT-THIBAUT
 10371 SOMMEVAL
 10373 SOULIGNY
 10396 VAUCHASSIS
 10402 VENDUE-MIGNOT (LA)
 10409 VILLACERF
 10414 VILLELOUP
 10416 VILLEMEREUIL
 10425 VILLERY
 10434 VILLY-LE-BOIS
 10435 VILLY-LE-MARECHAL

**Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres
en Champagne : 15 communes**

10014 ASSENCIERES
10019 VAL-D'AUZON
10021 AVANT-LES-RAMERUPT
10056 BOUY-LUXEMBOURG
10061 BREVONNES
10084 CHARMONT-SOUS-BARBUISE
10129 DOSCHES
10165 GERAUDOT
10206 LONGSOLS
10210 LUYERES
10239 MESNIL-SELLIERES
10270 ONJON
10287 PINEY
10300 POUGY
10328 ROUILLY-SACEY

**Communauté de communes d'Arcis, Mailly,
Ramerupt : 39 communes**

10004 ALLIBAUDIERES
10006 ARCIS-SUR-AUBE
10065 BRILLECOURT
10077 CHAMPIGNY-SUR-AUBE
10091 CHAUDREY
10095 CHENE (LE)
10101 COCLOIS
10121 DAMPIERRE
10127 DOMMARTIN-LE-COQ
10130 DOSNON
10167 GRANDVILLE
10172 HERBISSE
10174 ISLE-AUBIGNY
10195 LHUITRE
10216 MAILLY-LE-CAMP
10235 MESNIL-LA-COMTESSE
10236 MESNIL-LETTRE
10257 MOREMBERT
10267 NOGENT-SUR-AUBE
10269 NOZAY
10272 ORMES
10273 ORTILLON
10293 POIVRES
10299 POUAN-LES-VALLEES
10314 RAMERUPT
10338 SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE
10354 SAINT-NABORD-SUR-AUBE
10361 SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE
10369 SEMOINE
10379 TORCY-LE-GRAND
10380 TORCY-LE-PETIT

10386 TROUANS
10398 VAUCOGNE
10400 VAUPOISSON
10405 VERRICOURT
10429 VILLETTE-SUR-AUBE
10430 VILLIERS-HERBISSE
10436 VINETS
10442 VOUE

**Communauté de communes des Lacs de
Champagne : 43 communes**

10010 ARREMBECOURT
10017 AULNAY
10026 BAILLY-LE-FRANC
10027 BALIGNICOURT
10044 BETIGNICOURT
10046 BLAINCOURT-SUR-AUBE
10047 BLIGNICOURT
10059 BRAUX
10063 BRIENNE-LA-VIEILLE
10064 BRIENNE-LE-CHATEAU
10073 CHALETTE-SUR-VOIRE
10094 CHAVANGES
10105 COURCELLES-SUR-VOIRE
10123 DIENVILLE
10128 DONNEMENT
10138 EPAGNE
10171 HAMPIGNY
10175 JASSEINES
10180 JONCREUIL
10183 JUVANZE
10189 LASSICOURT
10192 LENTILLES
10193 LESMONT
10214 MAGNICOURT
10221 MAIZIERES-LES-BRIENNE
10228 MATHAUX
10243 MOLINS-SUR-AUBE
10253 MONTMORENCY-BEAUFORT
10279 PARS-LES-CHAVANGES
10283 PEL-ET-DER
10285 PERTHES-LES-BRIENNE
10303 PRECY-NOTRE-DAME
10304 PRECY-SAINT-MARTIN
10313 RADONVILLIERS
10315 RANCES
10326 ROSNAY-L'HOPITAL
10337 SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT
10345 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE
10346 SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE
10389 UNIENVILLE
10393 VALLENTIGNY

10424 VILLERET
10445 YEVRES-LE-PETIT

Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines : 38 communes

10005 AMANCE
10008 ARGANCON
10045 BEUREY
10050 BOSSANCOURT
10072 CHAISE (LA)
10078 CHAMP-SUR-BARSE
10093 CHAUMESNIL
10102 COLOMBE-LA-FOSSE
10117 CRESPIY-LE-NEUF
10126 DOLANCOURT
10135 ECLANCE
10139 EPOTHEMONT
10161 FRESNAY
10163 FULIGNY
10178 JESSAINS
10184 JUZANVIGNY
10194 LEVIGNY
10200 LOGE-AUX-CHEVRES (LA)
10205 LONGPRE-LE-SEC
10215 MAGNY-FOUCHARD
10217 MAISON-DES-CHAMPS
10219 MAISONS-LES-SOULAINES
10252 MONTMARTIN-LE-HAUT
10258 MORVILLIERS
10286 PETIT-MESNIL
10310 PUIITS-ET-NUISEMENT
10327 ROTHIERE (LA)
10366 SAULCY
10372 SOULAINES-DHUYS
10377 THIL
10378 THORS
10384 TRANNES
10397 VAUCHONVILLIERS
10401 VENDEUVRE-SUR-BARSE
10403 VERNONVILLIERS
10411 VILLE-AUX-BOIS (LA)
10423 VILLENEUVE-AU-CHENE (LA)
10428 VILLE-SUR-TERRE

Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube : 27 communes

10002 AILLEVILLE
10007 ARCONVILLE
10011 ARRENTIERES
10012 ARSONVAL
10032 BAROVILLE

10033 BAR-SUR-AUBE
10035 BAYEL
10039 BERGERES
10048 BLIGNY
10076 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
10103 COLOMBE-LE-SEC
10113 COUVIGNON
10137 ENGENTE
10150 FONTAINE
10160 FRAVAUX
10176 JAUCOURT
10182 JUVANCOURT
10197 LIGNOL-LE-CHATEAU
10203 LONGCHAMP-SUR-AUJON
10242 MEURVILLE
10250 MONTIER-EN-L'ISLE
10306 PROVERVILLE
10330 ROUVRES-LES-VIGNES
10374 SPOY
10390 URVILLE
10426 VILLE-SOUS-LA-FERTE
10440 VOIGNY

Communauté de communes du Barséquanais en Champagne : 53 communes

10009 ARRELLES
10022 AVIREY-LINGEY
10025 BAGNEUX-LA-FOSSE
10029 BALNOT-SUR-LAIGNES
10034 BAR-SUR-SEINE
10041 BERTIGNOLLES
10055 BOURGUIGNONS
10058 BRAGELOGNE-BEAUVOIR
10062 BRIEL-SUR-BARSE
10068 BUXEUIL
10069 BUXIERES-SUR-ARCE
10070 CELLES-SUR-OURCE
10071 CHACENAY
10079 CHANNES
10083 CHAPPES
10092 CHAUFFOUR-LES-BAILLY
10097 CHERVEY
10109 COURTENOT
10111 COURTERON
10119 CUNFIN
10136 EGUILLY-SOUS-BOIS
10141 ESSOYES
10155 FONTETTE
10158 FOUCHERES
10159 FRALIGNES
10170 GYE-SUR-SEINE
10181 JULLY-SUR-SARCE

10187 LANDREVILLE
 10199 LOCHES-SUR-OURCE
 10213 MAGNANT
 10226 MAROLLES-LES-BAILLY
 10232 MERREY-SUR-ARCE
 10261 MUSSY-SUR-SEINE
 10262 NEUVILLE-SUR-SEINE
 10264 NOE-LES-MALLETS
 10288 PLAINES-SAINT-LANGE
 10294 POLIGNY
 10295 POLISOT
 10296 POLISY
 10317 RICEYS (LES)
 10331 RUMILLY-LES-VAUDES
 10358 SAINT-PARRES-LES-VAUDES
 10364 SAINT-USAGE
 10376 THIEFFRAIN
 10399 VAUDES
 10404 VERPILLIERES-SUR-OURCE
 10418 VILLEMORIEN
 10419 VILLEMoyENNE
 10427 VILLE-SUR-ARCE
 10433 VILLY-EN-TRODES
 10437 VIREY-SOUS-BAR
 10438 VITRY-LE-CROISE
 10439 VIVIERS-SUR-ARTAUT

Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance : 42 communes

10018 AUXON
 10024 AVREUIL
 10028 BALNOT-LA-GRANGE
 10040 BERNON
 10074 CHAMOY
 10080 CHAOURCE
 10087 CHASEREY
 10098 CHESLEY
 10099 CHESSY-LES-PRES
 10107 COURSAN-EN-OTHE
 10108 COURTAULT
 10112 COUSSEGREY
 10118 CROUTES (LES)
 10120 CUSSANGY
 10122 DAVREY

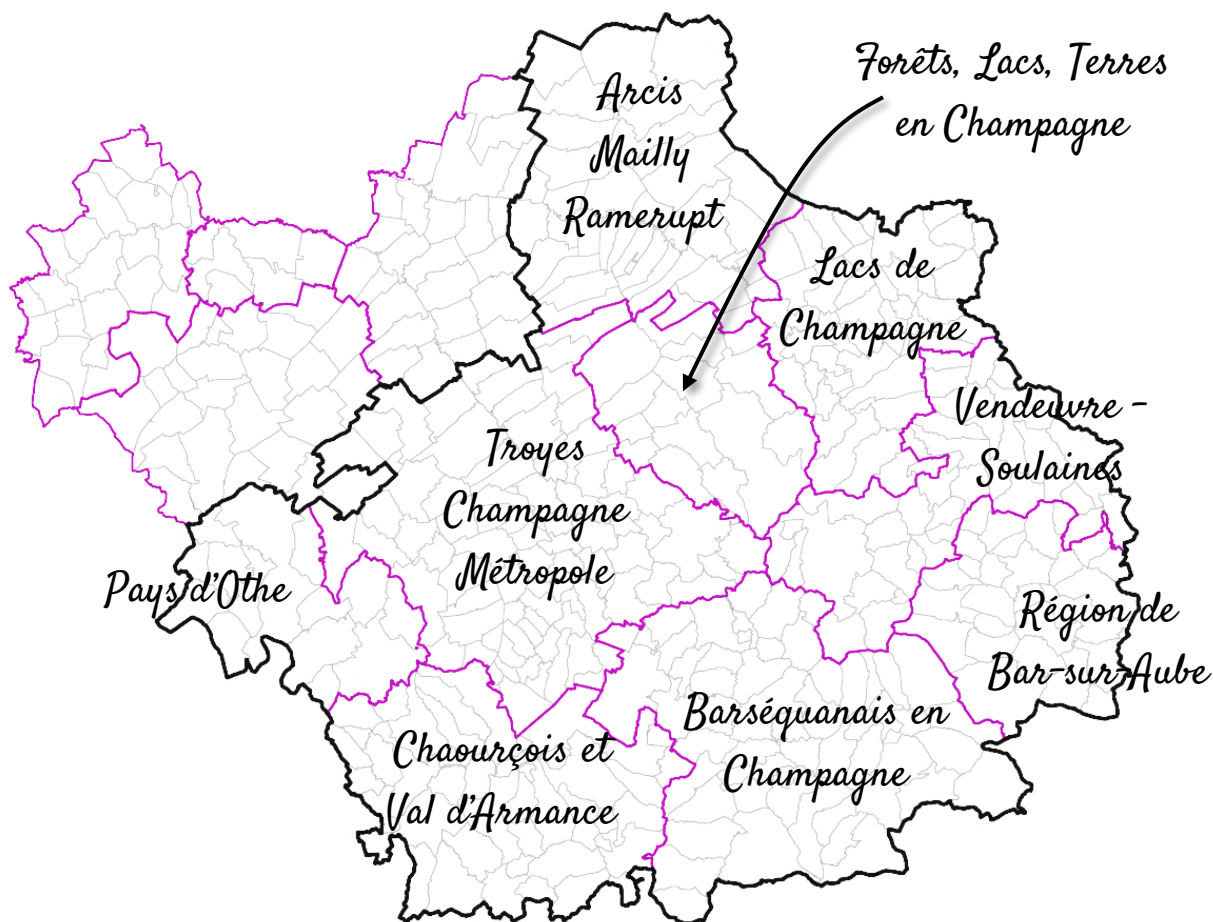
10133 EAUX-PUISEAUX
 10140 ERVY-LE-CHATEL
 10143 ETOURVY
 10168 GRANGES (LES)
 10185 LAGESSE
 10188 LANTAGES
 10196 LIGNIERES
 10201 LOGE-POMBLIN (LA)
 10202 LOGES-MARGUERON (LES)
 10218 MAISONS-LES-CHAOURCE
 10227 MAROLLES-SOUS-LIGNIERES
 10241 METZ-ROBERT
 10247 MONTFEY
 10251 MONTIGNY-LES-MONTS
 10278 PARGUES
 10302 PRASLIN
 10309 PRUSY
 10312 RACINES
 10359 SAINT-PHAL
 10388 TURGY
 10394 VALLIERES
 10395 VANLAY
 10422 VILLENEUVE-AU-CHEMIN
 10431 VILLIERS-LE-BOIS
 10432 VILLIERS-SOUS-PRASLIN
 10441 VOSNON
 10443 VOUGREY

Communauté de communes du Pays d'Othe : 14 communes

10003 AIX-VILLEMAUR-PALIS
 10037 BERCENAY-EN-OTHE
 10042 BERULLE
 10096 CHENNEGY
 10222 MARAYE-EN-OTHE
 10263 NEUVILLE-SUR-VANNES
 10266 NOGENT-EN-OTHE
 10276 PAISY-COSDON
 10290 PLANTY
 10319 RIGNY-LE-FERRON
 10335 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
 10350 SAINT-MARDS-EN-OTHE
 10417 VILLEMIRON-EN-OTHE
 10444 VULAINES

Carte administrative du périmètre du SCoT

Les neuf intercommunalités membres du syndicat DEPART et formant le périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube sont représentées ci-dessous :



Le diagnostic territorial du SCoT des Territoires de l'Aube

(et l'Etat Initial de l'Environnement)

1

TERRITOIRES URBAINS, PERIURBAINS ET RURAUX

Ce premier volet a pour objectif de dresser un portrait des territoires qui composent le périmètre du SCoT, à travers l'étude de ses caractéristiques démographiques, de son offre d'habitat et de son niveau d'équipements et de services. Qui sont les habitants des Territoires de l'Aube, comment vivent-ils et comment se répartissent les dynamiques entre espaces urbains, périurbains et ruraux ?

1. Population et dynamiques démographiques

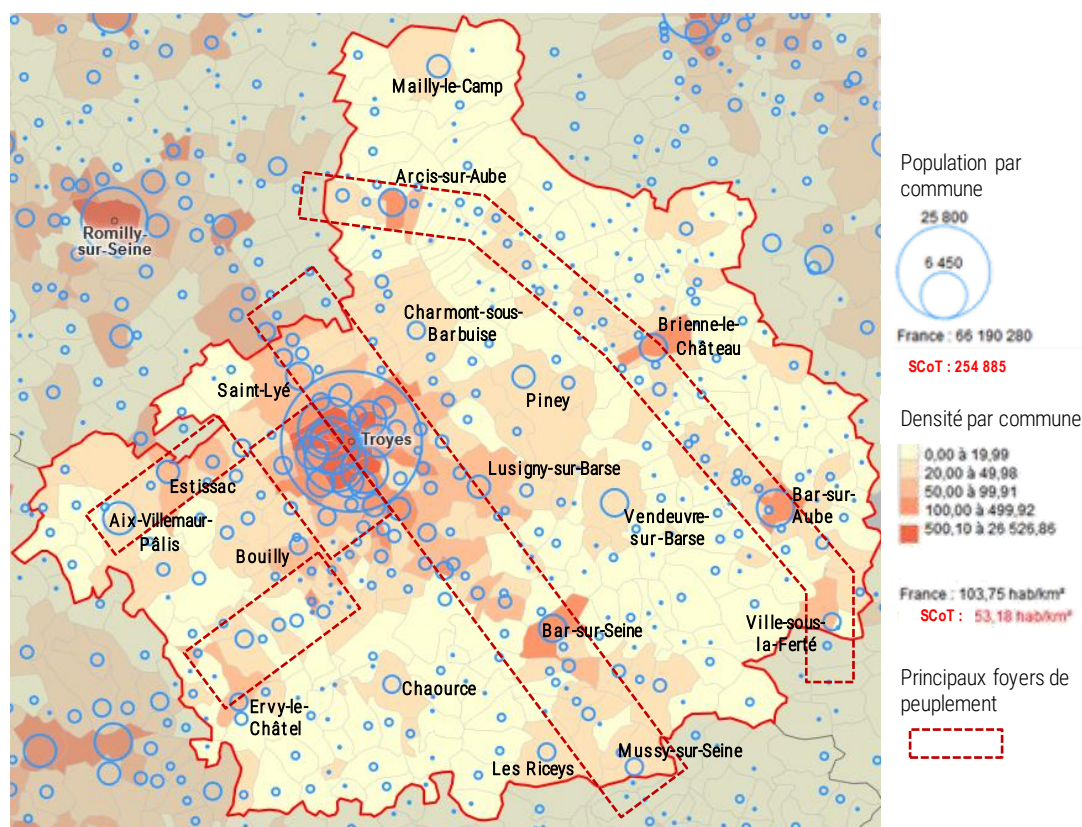
◆ UNE DEMOGRAPHIE QUI SE MAINTIENT AU CŒUR D'UN ESPACE ATONE

Le périmètre du SCoT, avec ses 352 communes, connaît entre 2009 et 2014 une croissance de sa démographie de + 0,25% chaque année, légèrement en-deçà de la moyenne de l'Aube (+ 0,3%), département le plus dynamique de l'ex-région Champagne-Ardenne.

Les foyers de peuplement : un territoire rural marqué par des phénomènes de vallées et de centralisation

La répartition de la population du SCoT, qui compte près de 255 000 personnes en 2015, laisse apparaître un phénomène de vallées lié à l'histoire des hommes sur le territoire. Les principaux foyers de peuplement suivent les cours naturels du fleuve Seine et dans une moindre mesure de la rivière Aube, lieux d'accès à la ressource en eau et axes anciens de communication reliant Paris à la Champagne et la Bourgogne (et au-delà l'Europe du nord et le monde méditerranéen via l'axe Seine-Rhône).

Densité de population et nombre d'habitants par commune (2015)



Deux foyers secondaires se dessinent de part et d'autre du Pays d'Othe : l'un au sud correspondant à la Côte de Champagne qu'emprunte la route nationale 77 reliant Troyes à Auxerre, l'autre au nord correspondant à la vallée de la Vanne, axe routier reliant Troyes à Sens.

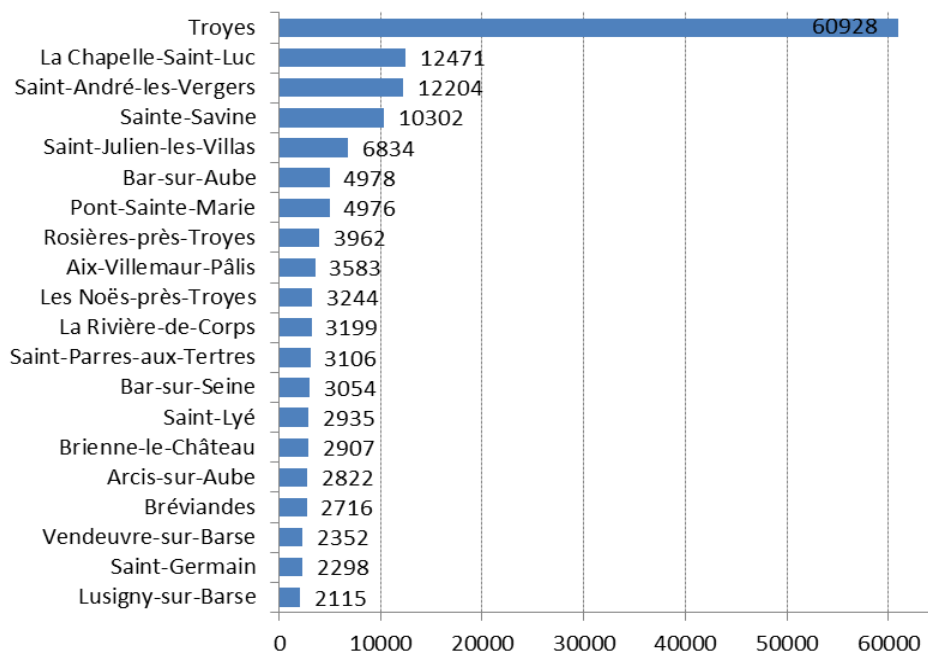
Surtout, la population des Territoires de l'Aube se caractérise par une forte concentration au sein de l'agglomération troyenne, autour de la capitale auboise, préférentiellement sur la terrasse alluviale située au sud-ouest du fleuve et ouvrant sur une plaine offrant des terrains exondés et favorables aux cultures. Cette importante centralisation, à l'image de ce que l'on peut observer à l'échelon national, est le fruit d'une histoire plus de deux fois millénaire. Chef-lieu de tribu gauloise, cité romaine, évêché, capitale des puissants comtes de Champagne et ville de foires médiévales, préfecture et foyer de la révolution industrielle bonnetière centralisant la production de tout un département, la ville de Troyes a depuis longtemps concentré lieux de pouvoir, de production et d'échanges.

Plus de la moitié
des habitants des
territoires de
l'Aube vit dans le
pôle urbain de
Troyes

Si aujourd'hui Troyes ne demeure qu'une ville moyenne à l'échelle nationale (49^{ème} agglomération et 50^{ème} aire urbaine¹ de France), le pôle urbain troyen représente à lui seul environ 136 000 habitants (répartis sur les 19 communes composant l'unité urbaine²) soit plus de 53% de la population totale du territoire du SCoT.

Sur les 20 communes de plus de 2 000 habitants que compte le périmètre du SCoT, 12 appartiennent à l'agglomération troyenne parmi lesquelles les 5 plus peuplées.

Les 20 communes les plus peuplées du SCoT en 2015



¹ L'aire urbaine est définie par l'INSEE comme l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

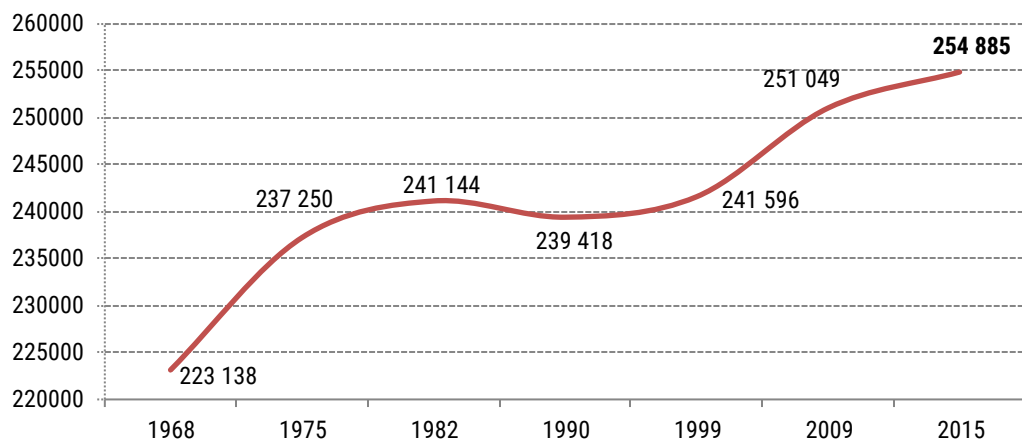
² La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

En conséquence, en dehors de cette agglomération, le territoire du SCoT présente une tonalité rurale très marquée. Parmi les 352 communes qui le composent, 276 comptent moins de 500 habitants et seulement 38 atteignent et dépassent les 1 000 habitants. Avec une densité de population moyenne deux fois inférieure au ratio national (53 habitants au km² contre 104 habitants au km² en France) ce territoire profite de vastes espaces naturels et agricoles.

Un retour à la croissance démographique ?

La population des Territoires de l'Aube connaît globalement une évolution favorable et présente un taux de croissance annuel de 0,25% de 2009 à 2014. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne départementale de 0,31%, l'ouest du département au contact de l'Île-de-France connaissant une démographie très favorable.

Evolution de la population du SCoT depuis 1968

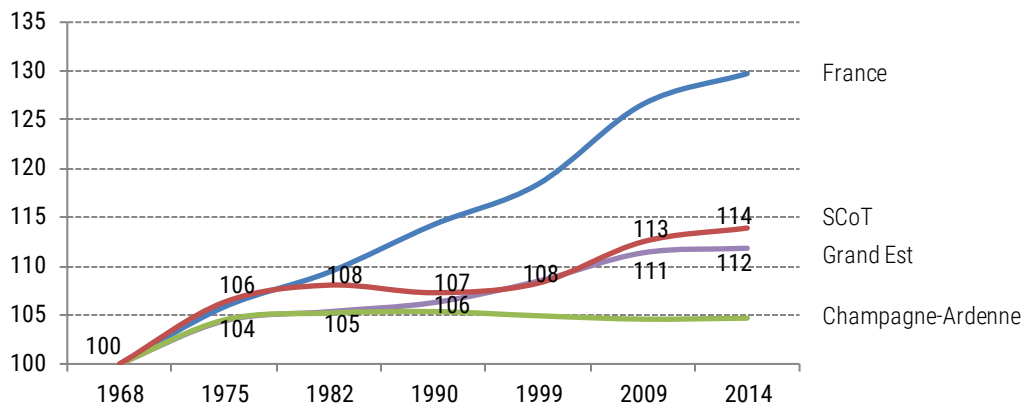


L'évolution de la population depuis 1968 laisse apparaître trois phases. Après avoir connu une situation particulièrement florissante durant les Trente Glorieuses (au profit des pôles urbains, des petites villes ou des vallées industrielles et au prix d'un important exode rural), l'économie auboise connaît un net ralentissement dès la fin des années 70. Les années 80 et 90 marquent la crise de l'industrie traditionnelle locale et notamment de la production bonnetière (industrie de la maille). La population connaît alors une lente érosion de ses effectifs puis une stagnation. Les années 2 000 marquent le retour de la croissance démographique avec une progression particulièrement notable de 1999 à 2009. Durant la dernière période intercensitaire cette croissance se poursuit, avec un rythme moins soutenu.

Une démographie plutôt favorable dans un contexte atone

Cette croissance démographique entre 2009 et 2014, si elle est près de deux fois inférieure à la moyenne nationale (+0,49% chaque année), n'en demeure pas moins notable dans un contexte démographique régional particulièrement atone. En effet, sur cette période, le département de l'Aube (+0,31%) se démarque au sein de son ancien espace régional de Champagne-Ardenne (+0,02%) et de la nouvelle région Grand Est (+0,08%). Seul le Bas-Rhin, département de la capitale régionale Strasbourg, connaît une situation légèrement plus favorable (+0,33%). Cette démarcation est également lisible lorsque l'on observe ces espaces sur des temps plus longs.

Evolution comparée de la population depuis 1968 (indice 100 en 1968)



Au milieu des années 70, les régions Champagne-Ardenne et Grand Est décrochent de la dynamique démographique nationale. La perte de vitesse pour le territoire du SCoT est plus tardive mais plus brutale à partir des années 80. Depuis et jusqu'à ce jour, la Champagne-Ardenne connaît une stagnation voire une lente érosion de sa population. La région Grand Est quant à elle renoue avec une croissance modérée de sa population durant les années 90. Le territoire du SCoT de son côté connaît une reprise de sa démographie plus tardive mais nettement plus soutenue, qui le rapproche de la dynamique nationale dans la première décennie des années 2000. Depuis, cette dynamique se poursuit à un rythme moins soutenu alors que le Grand Est semble marquer le pas.

Des situations diversifiées au sein des Territoires de l'Aube

L'analyse de l'évolution de la démographie récente par intercommunalité met en évidence trois schémas d'évolution distincts :

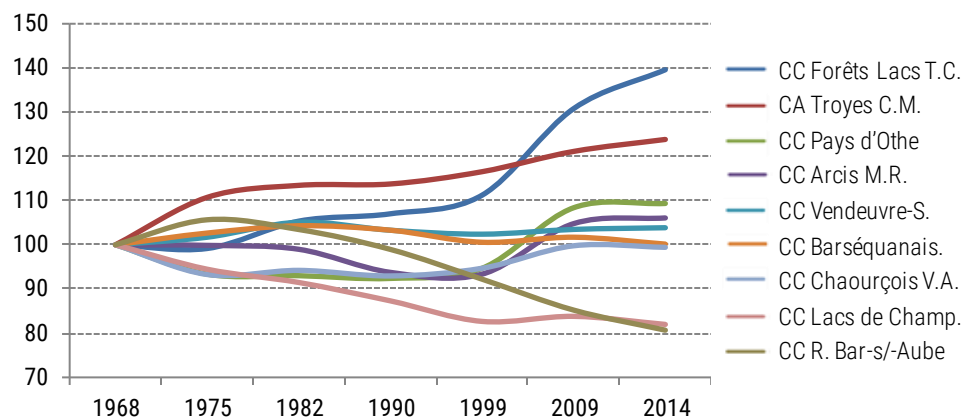
- Les territoires en peine qui connaissent une situation démographique difficile et enregistrent une forte perte de population, comme la région de Bar-sur-Aube (-1,19% en moyenne annuelle entre 2009 et 2014), ou dans une moindre mesure la communauté de communes des Lacs de Champagne (-0,44%) et du Barséquanais en Champagne (-0,31%) ;
- Ensuite, les territoires qui connaissent une stabilité et parfois une croissance modérée de leur population allant d'un équilibre fragile comme le Chaourçois et le Val d'Armanche (-0,07%) ou la région de Vendevre-Soulaines (+0,07%), à une croissance douce comme le Pays d'Othe (+ 0,18) ou la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt (+0,24%) ;
- Enfin se distinguent les territoires à la démographie plus dynamique qui se rapprochent voire dépassent la moyenne nationale comme la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (+0,44%) et surtout la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne (+1,31%).

Au niveau des couronnes identifiées à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, chacune d'entre elles enregistre une croissance positive. Celle-ci est très modérée pour la ville centre et son agglomération avec +0,15% de croissance moyenne annuelle, et modérée également pour la deuxième couronne, +0,68%. La première couronne est celle qui connaît l'évolution la plus importante avec +2,04% de croissance moyenne annuelle, devant le reste plus rural du territoire qui enregistre +1,41%.

Sur une période plus longue, cette diversité des dynamiques démographiques s'observe également. Semblent se dessiner quatre profils d'évolution :

- Un profil de croissance quasi continue depuis 1968 pour Troyes Champagne Métropole (TCM) et Forêts Lacs Terres en Champagne (FLTC), avec tout de même une stagnation dans les années 80. Jusqu'au milieu des années 70, TCM connaît une croissance appuyée sur le bassin industriel troyen alors que FLTC subit encore l'exode rural. Sur la période 1975-82, alors que la dynamique troyenne s'essouffle, FLTC profite des débuts du phénomène de périurbanisation et de desserrement de l'agglomération troyenne. Passée la crise des années 80 et la stagnation de la population qui en découle, le phénomène de périurbanisation reprend et s'accroît. Ainsi, de 1999 à 2009, FLTC connaît une croissance spectaculaire de presque 20 points, soit 4 fois plus que pour TCM. Depuis, la croissance se poursuit pour les deux territoires, à un rythme moins soutenu et qui tend à s'égaliser.

Evolution de la population des territoires de l'Aube (indice 100 en 1968)

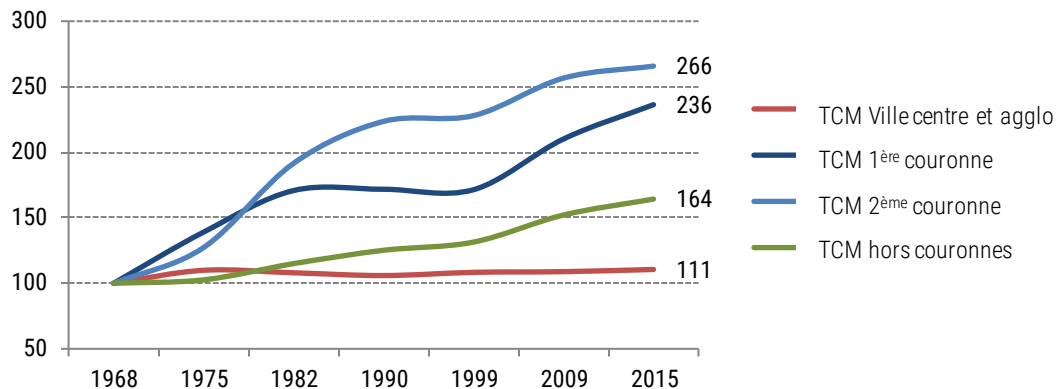


- Un profil de croissance suite à une longue période d'exode pour les communautés de communes du Chaourçois Val d'Armanche, d'Arcis Mailly Ramerupt et du Pays d'Othe. De 1968 à 1999, ces collectivités connaissent un exode de leur population même si on note une meilleure résistance d'Arcis Mailly Ramerupt. Dans la première décennie des années 2 000, la situation connaît un net changement puisque toutes renouent avec une croissance démographique soutenue voire forte, notamment pour le Pays d'Othe. On peut imaginer qu'elles sont alors entrées dans la dynamique périurbaine du pôle urbain troyen. En effet, ce sont surtout les communes les plus en frange de TCM qui ont alors tiré la démographie vers le haut sur cette période. Depuis 2009, cette vague de croissance de la population s'est stabilisée laissant imaginer une certaine fragilité de la situation.
- Un profil de stabilité globale pour les communautés de communes du Barséquanais en Champagne et de Vendevre-Soulaines, qui depuis 1968 ont peu vu évoluer le nombre de leurs habitants. Cependant cette stabilité globale cache des réalités diverses : après avoir connu toutes deux une légère croissance jusque dans les années 80, Vendevre-Soulaines connaît depuis une belle stabilité de sa population, alors qu'il s'agit plus d'une érosion lente mais continue pour le Barséquanais. Même au sein des intercommunalités les situations se différencient : alors que le bassin économique du Vendevrois portait la démographie du territoire jusque dans les années 90, c'est aujourd'hui la bonne santé du Soulainois qui joue ce rôle. De même, au sein du Barséquanais, alors que les communes du Vaudois au contact de

l'agglomération portent la dynamique, celles aux franges du Tonnerrois et du Châtillonnais connaissent une situation démographique plus difficile.

- Un profil de déprise démographique fortement liée à la santé économique du territoire pour la Région de Bar-sur-Aube et les Lacs de Champagne. Mise à part une croissance démographique de 1968 à 75 portée par le bassin industriel de Bar-sur-Aube et de la haute vallée de l'Aube, ces collectivités connaissent une baisse soutenue et continue de leur population. Malgré une stabilisation de 1999 à 2009 pour les Lacs de Champagne, elles ont perdu presque un cinquième de leur population ces cinquante dernières années.

Evolution de la population au sein de Troyes Champagne Métropole (indice 100 en 1968)



Au sein de Troyes Champagne Métropole, les dynamiques sont également différenciées :

Dès le milieu des années 70 et durant les années 80, l'agglomération et *a fortiori* la ville-centre connaissent un phénomène de desserrement qui, après avoir nourri l'agglomération, profite dans un premier temps à la première couronne périurbaine puis à la seconde couronne proche de la zone agglomérée. Les populations rurales autrefois venues en nombre profiter de la prospérité de la capitale de la maille vont chercher, à la faveur du développement de l'automobile, un confort plus acceptable dans des communes périphériques de plus en plus éloignées. Ainsi, dans un contexte global de croissance économique, Troyes passe de 75 000 à moins de 60 000 habitants de 1968 à 1990.

Depuis les années 2000, la croissance des première et deuxième couronnes connaît un fort regain après avoir marqué le pas suite aux difficultés économiques de la capitale auboise dans les années 80. Ce regain intéresse surtout la première couronne qui croît très rapidement (+ 65 points de 1999 à 2015), et touche aussi désormais fortement les communes les plus rurales de Troyes Champagne Métropole (hors couronnes). Ainsi, de 1968 à 2015, les première et deuxième couronnes ont respectivement multiplié leur population par 2,4 et 2,7.

La période 2009-2015 semble montrer un regain de la ville centre et agglomérée et confirme la fin du desserrement de la ville centre. Si ce n'est pas ce secteur qui présente le plus fort taux de croissance sur cette période, compte tenu du nombre important d'habitants, c'est celui qui accueille le plus de nouveaux habitants (+1888 habitants sur la période). Parallèlement les premières et deuxièmes couronnes et le reste de TCM accueillent respectivement 1 109, 422 et 1 576 habitants supplémentaires. Au sein de l'agglomération, on note des mouvements de populations distincts entre le nord-ouest qui perd un nombre significatif d'habitants (notamment La Chapelle-Saint-Luc) et le sud / sud-est qui connaît un fort gain de population (notamment Rosières-près-Troyes et Bréviandes).

Ainsi semblent se combiner deux phénomènes pouvant apparaître contradictoires : un regain récent des zones les plus urbaines, pouvant témoigner d'un « retour à la ville », et en parallèle une périurbanisation de plus en plus diffuse, touchant même des zones éloignées plus rurales, conséquence d'une population de plus en plus mobile recherchant à la fois qualité du cadre de vie et coût du foncier accessible.

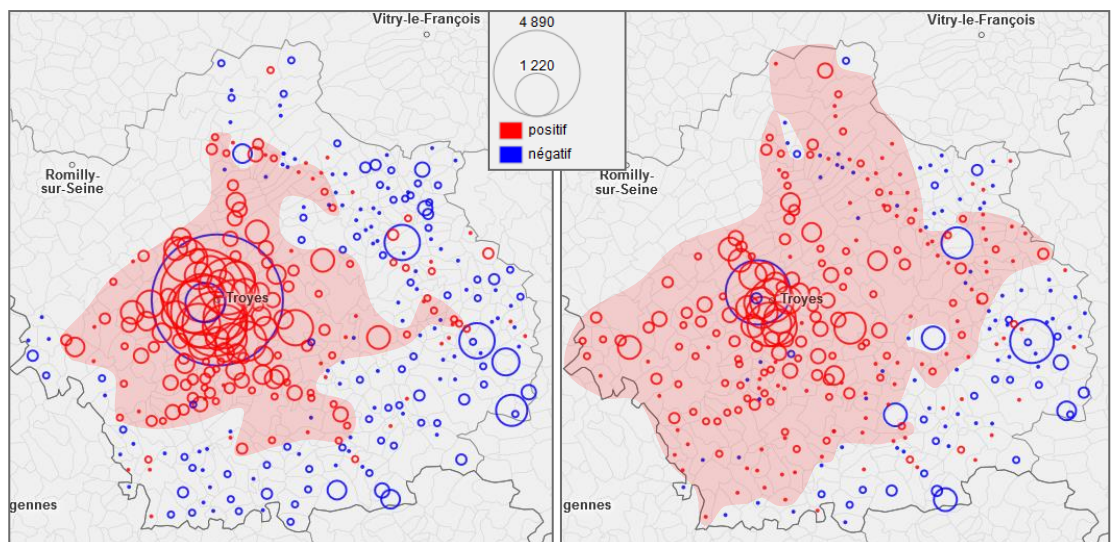
Evolution récente de la démographie : une diffusion de la périurbanisation, des franges en difficulté

Si l'on regarde les dynamiques de population en dehors du cadre des limites administratives et sur une longue période (1968-2015 - carte 1), on note l'importance de l'influence de la ville-centre. Autour d'elle se dessine globalement une tache de communes gagnant de la population, qui suit les grands axes de communication et les vallées, et paraît illustrer le phénomène de périurbanisation.

Parallèlement, une déprise de tous les pôles industriels historiques importants peut être observée : Troyes et l'ancien faubourg bonnetier de Sainte-Savine au centre, Arcis-sur-Aube au nord, Brienne-le-Château au nord-est, Bar-sur-Aube, Bayel et Ville-sous-La-Ferté à l'est, Mussy-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange et Les Riceys au sud-est. Si pour Troyes et Arcis-sur-Aube le déclin démographique est nettement compensé par le développement de la périphérie (agglomération troyenne, Vilette-sur-Aube, Torcy-le-Grand, Pouan-les-Vallées, Le Chêne), cela n'est pas le cas des autres bassins qui semblent tout entiers affectés. Seules les villes ou bourgs-centres les plus proches de Troyes ou basés sur une pluriactivité résistent ou croissent sur cette longue période (Piney, Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse, Aix-en-Othe, Bar-sur-Seine, Chaource, Soulaines-Dhuys, Mailly-le-Camp ou même Ervy-le-Châtel).

Évolution du nombre d'habitants de 1968 à 2015

Évolution du nombre d'habitants de 1990 à 2015



Il peut être aussi noté qu'en creux de la tache périurbaine, se dessine un large croissant en perte de vitesse aux franges sud et est du périmètre du SCoT et au contact de territoires ruraux à l'économie fragile comme le Tonnerrois, le Châtillonnais ou la Haute-Marne.

Sur la période plus resserrée des 25 dernières années (carte 2), on remarque une diffusion du phénomène périurbain et une dynamique plus généralisée mais aussi plus ténue. Le desserrement de la ville-centre est achevé et Troyes maintient sa population. Au sein de la région troyenne, seules les communes marquées par les grands ensembles des années 60-70 connaissent à leur tour un phénomène de desserrement (La Chapelle-Saint-Luc et dans une moindre mesure Les Noës-près-Troyes). Les appartements des grands immeubles peuplés de familles nombreuses dans les Trente Glorieuses ne sont parfois plus occupés que par une ou deux personnes. A cela s'ajoutent une évolution de la demande sociale et de nouvelles attentes en matière de logement.

Sur cette dernière période, la dynamique démographique s'est considérablement étendue. Elle gagne l'ensemble du Pays d'Othe et plus timidement le Val d'Armance et le Chaourçois, la plaine d'Arcis, la vallée de l'Aube inférieure et les régions au contact du Der (une partie de la Plaine de Brienne et du Soulainois). Ainsi, l'empreinte d'une démographie favorable forme une large écharpe couvrant deux tiers à trois quarts du périmètre du SCoT (à l'exception d'une partie du Briennois et du Chavangeois).

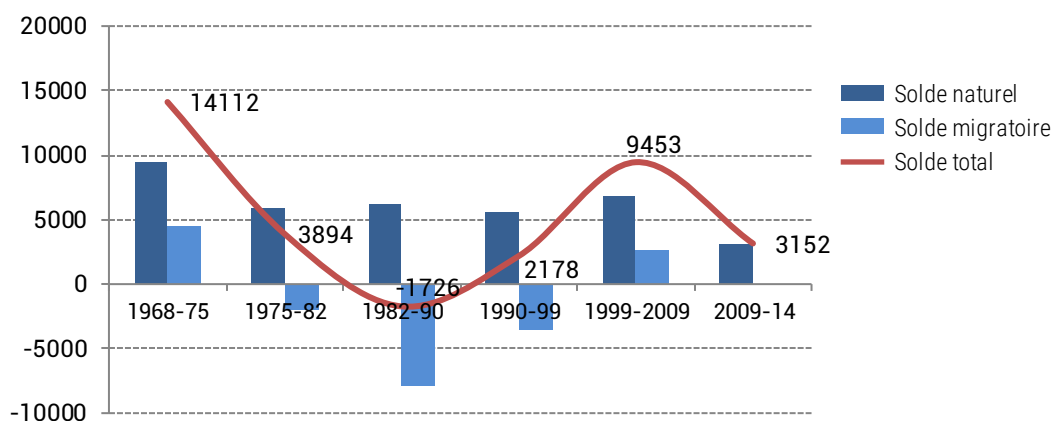
A l'inverse demeure un croissant de territoire en perte de population accentuée qui se dessine sur l'axe de la Côte des Bar à quelques rares exceptions, notamment autour d'Essoyes. En effet, on note une difficulté persistante pour les villes et bourgs-centres des petits bassins industriels anciens marqués par la crise. On remarque en premier lieu le bassin de la haute vallée de l'Aube (Bar-sur-Aube, Bayel, Ville-sous-La-Ferté) et celui de la haute vallée de Seine (Mussy-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange). C'est aussi le cas de Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse et Bar-sur-Seine qui accusent une perte de population notable. Néanmoins, la baisse démographique ne concerne pas tout le bassin de vie et les communes alentour se maintiennent ou croissent. On peut donc penser que dans ces petites villes, s'ajoute une désaffectation pour les logements denses de type urbains souvent vieillissants au profit de nouvelles installations au cœur d'une zone rurale au foncier accessible.

Une situation contrastée entre périurbain et anciens bassins industriels ayant du mal à se recomposer

Une situation qui reste fragile

Même si la situation démographique des Territoires de l'Aube et sa récente évolution est favorable au regard du contexte régional, celle-ci n'en reste pas moins fragile, notamment au regard de la nature de cette évolution vis-à-vis des soldes naturel et migratoire.

Nature de l'évolution de la population du SCoT depuis 1968



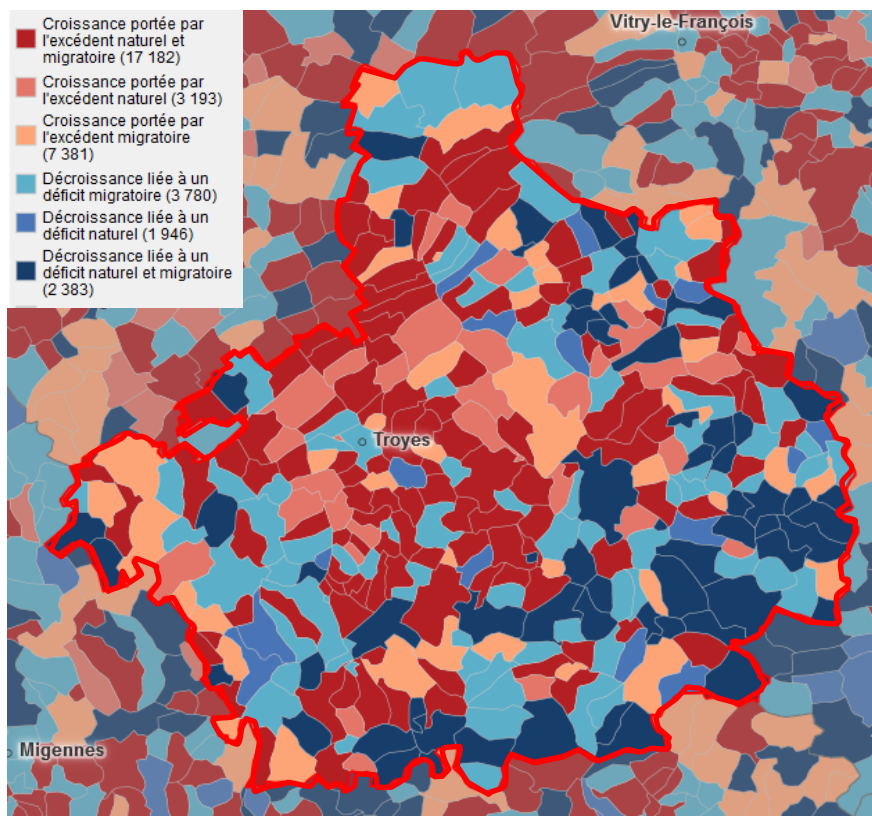
On observe que depuis les années 70, les Territoires de l'Aube bénéficient d'un solde naturel (différence entre le nombre de décès et de naissances) positif constant qui s'établit aux alentours de + 6 000 habitants à chaque période intercensitaire. Ce solde assure l'assise de la démographie locale face à un solde migratoire beaucoup plus fluctuant faisant varier le solde total. Ainsi, dans les années 80 et 90, c'est l'excédent des naissances qui a permis un bon maintien de la population et d'amortir le nombre important de départs, excepté au plus fort de la crise, entre 1982 et 1990, où il n'a pas permis de le compenser.

La période 1999-2009 se démarque de façon singulière. Pour la première fois depuis 1975, les Territoires de l'Aube apparaissent attractifs : le nombre d'arrivées dépasse celui des départs de près de 2 700 personnes. Ce nombre, venant s'ajouter au solde naturel, permet d'atteindre un excédent total de population record (+9 453 habitants).

L'analyse de la dernière période (2009-2014) est plus mitigée et laisse ouvert le champ des possibles. L'excédent du solde naturel semble s'annoncer inférieur à celui des périodes précédentes, tendance qui doit néanmoins être considérablement relativisée, la période 2009-2014 étant deux fois plus courte que la précédente. Cependant, dans un contexte global de vieillissement de la population, le déclin de l'excédent naturel semble devenir une réalité. Cette période se caractérisant également par un solde migratoire nul, se pose donc la question de l'attractivité et de la dynamique des territoires, à la fois pour attirer des populations extérieures mais aussi pour offrir aux jeunes actifs issus du territoire les conditions pour s'y maintenir et y évoluer.

L'analyse spatiale, à l'échelle communale, des soldes naturels et migratoires fait apparaître de nouvelles disparités au sein du périmètre du SCoT.

Typologie des soldes naturel et migratoire 2009-2014



On distingue ici encore un important croissant aux franges est, sud-est du territoire souffrant d'une baisse de population généralement provoquée par un déficit migratoire qui, souvent, se cumule à un déficit naturel (lorsque, aux difficultés économiques, s'ajoute la tendance au vieillissement de la population). A l'inverse se dessine autour de Troyes un anneau où la démographie favorable est portée par un solde naturel important, qui souvent est renforcé par un solde migratoire également positif, mais moindre.

Le nord / nord-ouest rassemble ainsi les trois intercommunalités gagnant le plus d'habitants : Troyes Champagne Métropole (+3682 habitants), Forêts Lacs Terres en Champagne (+439) et Arcis Mailly Ramerupt (+138) : si cette croissance est presque exclusivement due au solde naturel pour la communauté d'agglomération (+3392) et plus encore pour Arcis Mailly Ramerupt (+207) dont le solde migratoire est négatif, cela n'est pas le cas de Forêts Lacs Terres en Champagne qui profite surtout d'un solde migratoire significatif (+285).

Au sud / sud-ouest, le Pays d'Othe et le Chaourçois et Val d'Armance font partie, avec Troyes Champagne Métropole et Forêts Lacs Terres en Champagne, des quatre intercommunalités présentant un solde migratoire positif (avec respectivement +188 et +134). Cependant, si dans le Pays d'Othe ces arrivées permettent de compenser le déficit naturel (-118), cela n'est pas le cas dans le Chaourçois et Val d'Armance (-172) qui accuse une légère baisse de population.

A l'est, la Région de Bar-sur-Aube (-655), le Barséquanais en Champagne (-300) et les Lacs de Champagne (-217) accusent tous trois des pertes de population dues à des soldes migratoires et naturels tous deux négatifs. Toutefois, il faut distinguer les cas du Barséquanais et encore davantage du Barsuraubois, dont la baisse de population est en premier lieu associée à l'importance du déficit migratoire (avec respectivement un excédent de 201 et 481 départs par rapport aux entrées), de la situation des Lacs de Champagne dont la population baisse essentiellement en raison d'un déficit naturel (-124).

Quant à la communauté de communes de Vendevre-Soulaines, elle présente une situation intermédiaire et montre une légère croissance de population (+29) portée par le solde naturel (+87) notamment constatée dans le Soulainois, qui compense les légères pertes migratoires (-58).

Enfin, il est aussi intéressant de noter que le gain total de population du territoire du SCoT entre 2009 et 2014 (soit +3 152 personnes) est dû à près de 60% au solde naturel des seules communes de Troyes et La Chapelle-Saint-Luc (+1870).

◆ LA CONFIRMATION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

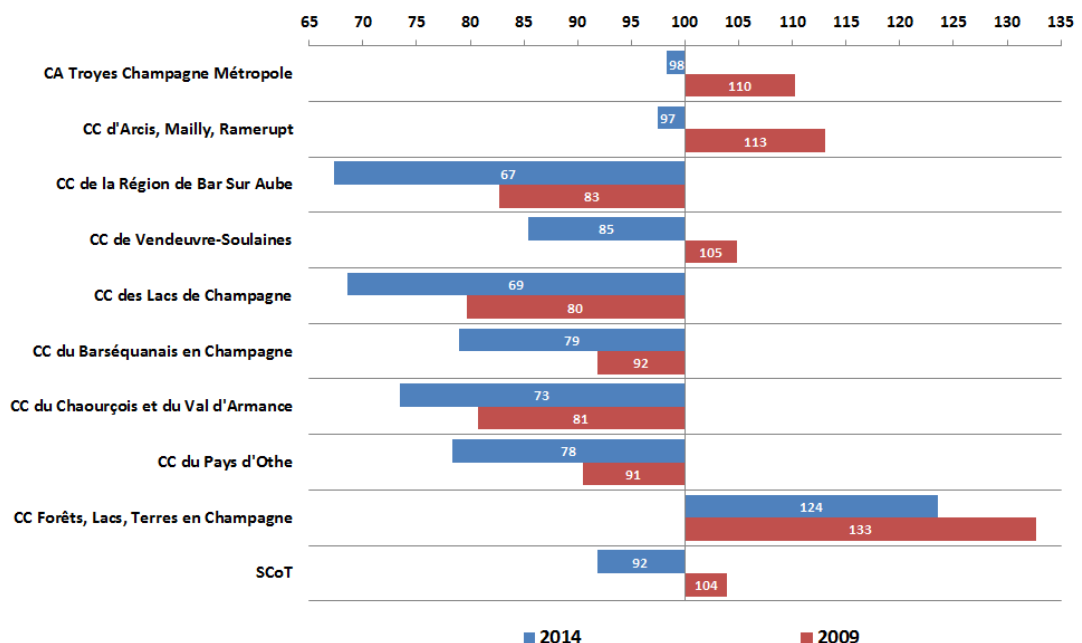
L'analyse de l'indice de jeunesse renseigne plusieurs évolutions récentes pour les Territoires de l'Aube, avec un constat général : celui du vieillissement de la population dans tous les territoires, sans exception.

Un phénomène qui se généralise à tous les territoires

Le constat est sans appel : aucun territoire n'échappe au phénomène de vieillissement de la population, c'est-à-dire d'un nombre de plus en plus important de personnes de plus de 60 ans par rapport aux moins de 20 ans. C'est ce qu'illustre le graphique suivant : entre 2009 (en rouge) et 2014 (en bleu), la proportion des moins de 20 ans diminue dans tous les EPCI.

L'année 2012 a marqué un basculement, avec pour la première fois un indice de jeunesse négatif pour le SCoT : les plus de 60 ans sont désormais en moyenne plus nombreux que les moins de 20 ans. Ainsi, alors qu'en 2009 le SCoT enregistrait 104 jeunes pour 100 personnes de 60 ans et plus, en 2014 ils ne sont plus que 92 jeunes pour 100 personnes de 60 ans et plus. Seul un EPCI échappe à la règle : Forêts Lacs Terres en Champagne, pour lequel la population de moins de 20 ans reste plus importante que celle des 60 ans et plus, même si cette part tend à s'amenuiser. Cela peut se lire comme la manifestation d'un cycle d'accueil de population particulièrement soutenu pour le territoire, rythme susceptible de s'essouffler après quelques années ou décennies.

Nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 pers. âgées de 60 ans et plus (INSEE, RP 2009-2014)



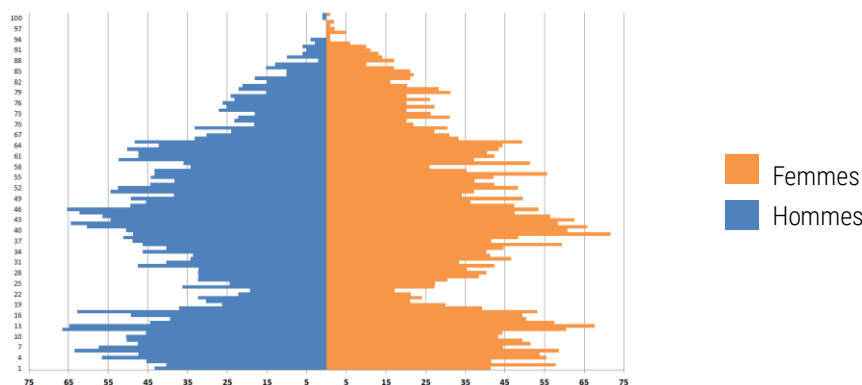
Un autre constat réside précisément dans les disparités parfois très fortes selon les territoires. En moyenne dans le SCoT, la proportion du nombre de personnes en-deçà de 20 ans et celle des personnes de 60 ans et plus s'élèvent chacune à environ 25% de la population, très proches de la moyenne nationale. Cependant, certaines intercommunalités se caractérisent par un nombre assez peu élevé de jeunes et particulièrement élevé de

personnes âgées, telles que la Région de Bar-sur-Aube (21% de moins de 20 ans et 31% de plus de 60 ans) et Lacs de Champagne (22% de moins de 20 ans et 32% de plus de 60 ans). D'autres se distinguent par une répartition plus favorable de ces populations, c'est le cas de Forêts Lacs Terres en Champagne (28% de moins de 20 ans et 22% de plus de 60 ans), proportions que l'on retrouve dans les zones périurbaines de la communauté d'agglomération. A l'échelle de Troyes Champagne Métropole, l'écart est davantage resserré, puisque pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, il y a 98 personnes âgées de moins de 20 ans, soit une quasi égalité entre les deux tranches d'âge.

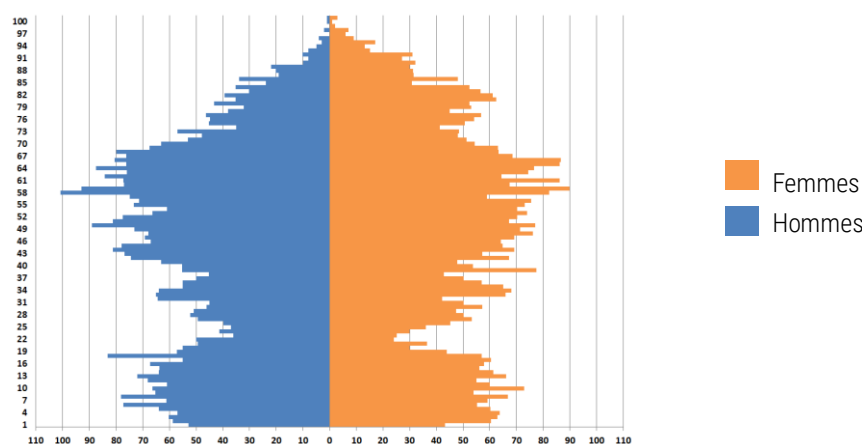
Ces caractéristiques liées à la répartition des classes d'âges renvoient aux dynamiques socio-économiques des territoires. Le phénomène de vieillissement de certains secteurs géographiques est à mettre en parallèle des problématiques de déprise économique ayant induit un mouvement migratoire de jeunes vers d'autres pôles d'emploi, et ainsi accéléré la concentration des plus âgés au sein de certains bassins de vie.

Les pyramides des âges des Territoires du SCoT sont symptomatiques de ces évolutions : un EPCI « jeune » et à proximité de l'agglomération troyenne comme Forêts Lacs Terres en Champagne, connaît une concentration de population jeune (moins de 15 ans et des 24-65 ans) particulièrement importante (soit un profil familial de ménages avec enfants). A l'inverse, pour un territoire plus rural et plus éloigné du pôle d'emploi de l'agglomération tel que le Chaourçois et Val d'Armance, c'est la part des plus de 55 ans qui se dégage davantage, traduisant un profil de population plus âgé (retraités, ménages dont les enfants sont partis...).

Pyramide des âges de la CC Forêts Lacs Terres en Champagne (en 2014)



Pyramide des âges de la CC Chaourçois et Val d'Armance (en 2014)



Les enjeux du vieillissement pour les territoires

Comme ailleurs en France, se confronter à la problématique du vieillissement de la population pose de nombreuses questions pratiques afin d'anticiper au mieux les besoins et de pouvoir y répondre demain. En termes de parcours résidentiels, les options peuvent être diverses : choix de rester vivre dans sa commune, soit en restant dans son logement soit en accédant à un autre habitat plus adapté ; choix de quitter son domicile et sa commune pour se rapprocher d'un pôle urbain, où le nombre d'équipements et de services est suffisant pour se passer de la voiture et où les services de santé se concentrent très largement, assurant une prise en charge rapide. Cet « exode » se fait néanmoins le plus souvent à défaut, la densité médicale étant faible dans le département de l'Aube, notamment en milieu rural. Aussi, l'un des enjeux pour les territoires réside d'une part dans l'accessibilité à la ville (dessertes, transports...) et d'autre part dans le maintien de la proximité des services à la personne, *a fortiori* en milieu rural.

Ce que dit l'Etat :
Pour près de 42%
des ménages du
SCoT, le référent
est âgé de plus de
60 ans

Ce phénomène de vieillissement de la population suppose aussi une nécessité pour les territoires de s'adapter en termes d'offre de logements. Parallèlement au développement des structures d'accueil telles que maisons de retraite / EHPAD³ ; les attentes sont fortes en matière de possibilités de maintien à domicile, de plus en plus sollicité par les personnes âgées. Il s'agit donc d'adapter l'existant, mais aussi d'imaginer de nouvelles façons d'habiter et de cohabiter pour la fin de vie. Dans cette idée, les foyers logement en semi-autonomie sont de plus en plus prisés, des colocations seniors ont déjà vu le jour, de même que des quartiers en centralité de villes adaptés aux seniors... La ville devra anticiper et s'adapter davantage demain à ces enjeux qu'elle ne le faisait jusqu'à présent.

Modes de vie :
1,6 actifs pour 1
senior en France
en 2035, solde
naturel négatif à
horizon 2045

Au-delà des problématiques de santé et de logement, le vieillissement général de la population pose un problème de fond pour les territoires qui connaissent dans le même temps un déficit migratoire : quelle politique de développement du territoire dans une perspective plus ou moins proche (ou déjà actuelle) de moindre renouvellement de la population ? Quels choix d'investissement en matière d'équipements publics ? Le travail de planification et de prospective doit ainsi requestionner les enjeux de territoires au regard du phénomène de vieillissement.

³ Un EHPAD est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (également connu sous la dénomination Maison de retraite) dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

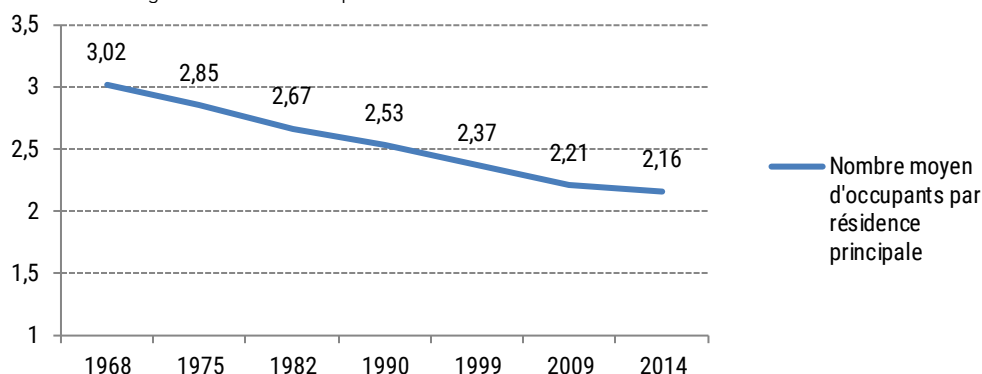
◆ LA NOUVELLE STRUCTURE DES MENAGES

LISIBLE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Des ménages toujours plus petits et plus nombreux

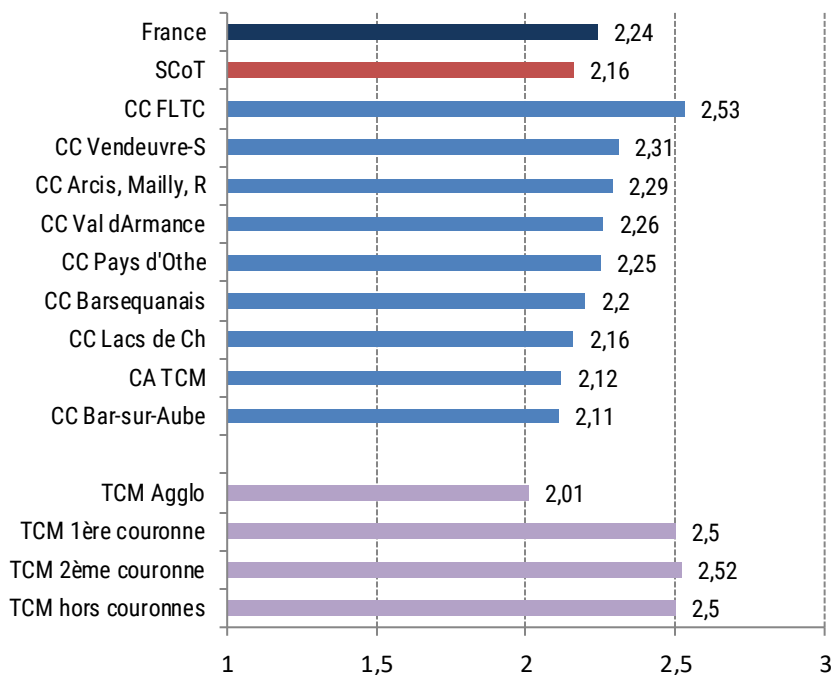
Dans le SCoT comme dans l'Aube, la taille des ménages diminue progressivement depuis plusieurs décennies avec en moyenne 2,2 personnes par ménage en 2014 contre 3 personnes par ménage dans les années 1970.

Taille des ménages dans l'Aube depuis 1968



Le SCoT s'inscrit en cela dans la moyenne nationale, avec de fortes disparités selon les EPCI, liées à leur profil plus ou moins « familial », les couronnes de Troyes Champagne Métropole ou la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne se distinguant par une taille moyenne des ménages supérieure à 2,5 personnes par foyer.

Taille des ménages du SCoT par EPCI et couronnes en 2015



Divers facteurs expliquent la plus petite taille actuelle des ménages : le desserrement des familles, avec de plus en plus de monoparentalité ainsi qu'une décohabitation plus précoce des enfants vis-à-vis de leurs parents ; des personnes âgées qui vivent seules plus longtemps ou encore la baisse du nombre moyen d'enfants par femme (- 3% entre 2009 et 2014 sur le SCoT).

Or, de plus petits ménages signifie aussi des ménages plus nombreux : il y a ainsi + 4 % de ménages dans le SCoT entre 2009 et 2014, passant de 110 568 ménages à 114 872. Il est à noter que 37 % du total des ménages sont des ménages d'une personne en 2014.

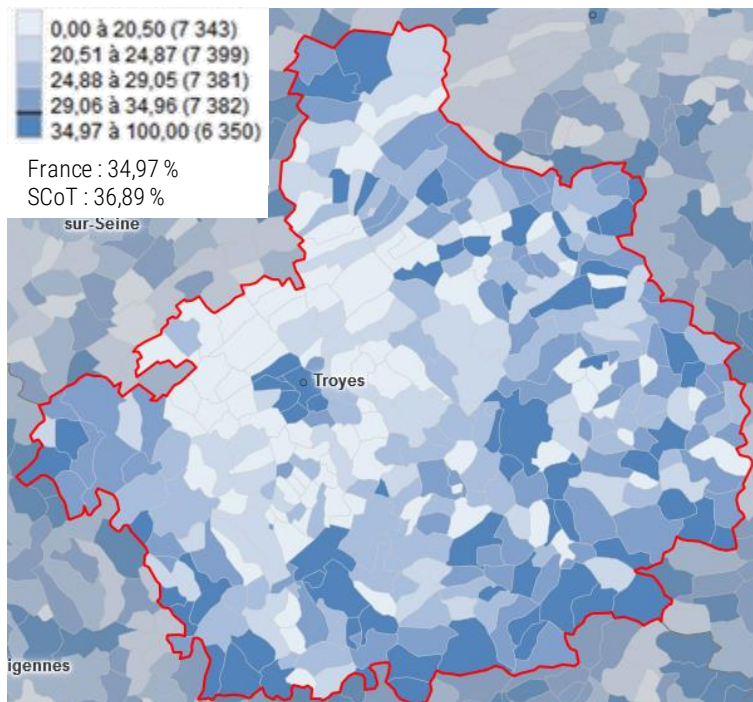
Modes de vie :
 Doublement du
 nombre de
 personnes vivant
 seules en 30 ans

Une population plus fragile et plus captive

Les ménages d'une personne se retrouvent principalement en territoires soit très urbains soit très ruraux. En milieu urbain, il s'agit le plus souvent de personnes âgées, d'étudiants ou de jeunes actifs : pour ces profils, la proximité des équipements (Université, santé...), de l'emploi, ou des services est la première des raisons à leur installation. De plus, ces populations souvent peu motorisées et disposant d'un budget restreint, s'orientent vers les collectivités disposant d'un service public de transport et d'une offre de logements locatifs. En milieu rural, ce phénomène témoigne souvent d'un phénomène de vieillissement accentué.

Les familles monoparentales elles, se retrouvent indistinctement en territoires urbains ou ruraux, s'agissant d'un phénomène distinct des dynamiques de territoire. Toutefois, fragilisées économiquement et matériellement par leur situation, elles sont parfois désireuses de se rapprocher de centres plus urbains, qui disposent de logements plus petits donc plus adaptés à leurs besoins. Le phénomène de monoparentalité augmente rapidement : les familles monoparentales représentaient 14% des ménages en 2009 et 16% en 2014.

Part des ménages de 1 personne en 2014



2. Habitat et caractéristiques du parc de logement

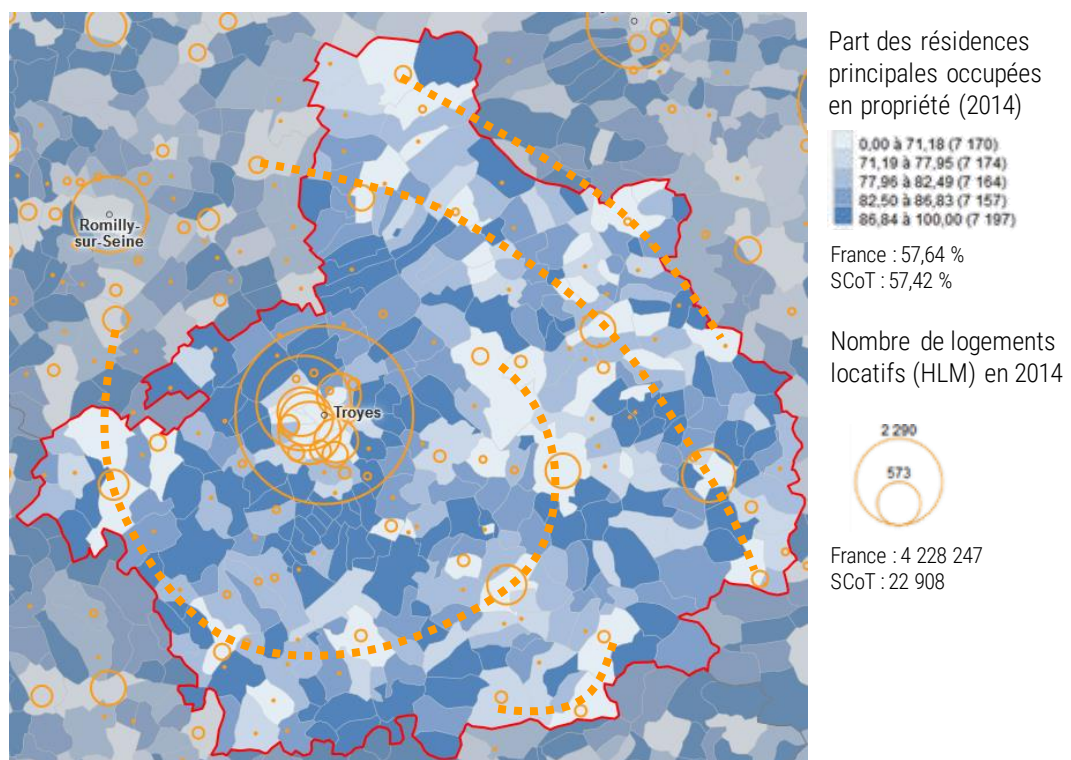
◆ UNE COMPOSITION DU PARC

CARACTERISTIQUE DE LA RURALITE

Le territoire du SCoT représente plus de 80 % de la population du département de l'Aube et 83 % des logements soit au total 132 950 logements. Selon une étude DREAL Grand-Est de 2017, l'Aube a connu l'un des plus forts taux d'étalement urbain de la Région Grand-Est avec + 17,6 % entre 1990 et 2012, alors que dans le même temps sa densité résidentielle compte parmi les plus faibles (14,5 logements par hectares en 2014 contre 22,5 logements pour le Grand-Est).

Un parc largement occupé par des propriétaires

Le SCoT compte en moyenne 57% de propriétaires occupants pour 43% de locataires, ce qui l'inscrit dans la moyenne nationale. Des disparités spatiales existent cependant puisque hors communauté d'agglomération (51%) et Barsuraubois (59%), tous les EPCI dépassent les 70% de propriétaires occupants, ce qui est caractéristique des zones plus rurales. En clair sur la carte apparaissent les communes disposant de logements locatifs. Les cercles jaunes sont eux proportionnels au nombre de logements locatifs sociaux. Ceux-ci se concentrent surtout dans les pôles urbains (Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vendevre-sur-Barse, Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube et Aix-Villemaur-Pâlis). Cette disposition concentrique de pôles autour de l'agglomération principale assure un accès et une proximité au logement à prix modéré sur l'ensemble du territoire de SCoT, tel que l'illustre la carte ci-dessous :



Le nombre de résidences principales occupées tant par des propriétaires que par des locataires augmente entre 2009 et 2014, en moyenne de + 4%, dans des taux légèrement supérieurs à la moyenne de la Région Grand-Est. Pour une large frange est du département en revanche (Région de Bar-sur-Aube, Vendeuvre-Soulaines et Lacs de Champagne), le nombre de locataires occupants tend à diminuer (jusqu'à - 4% sur cette même période).

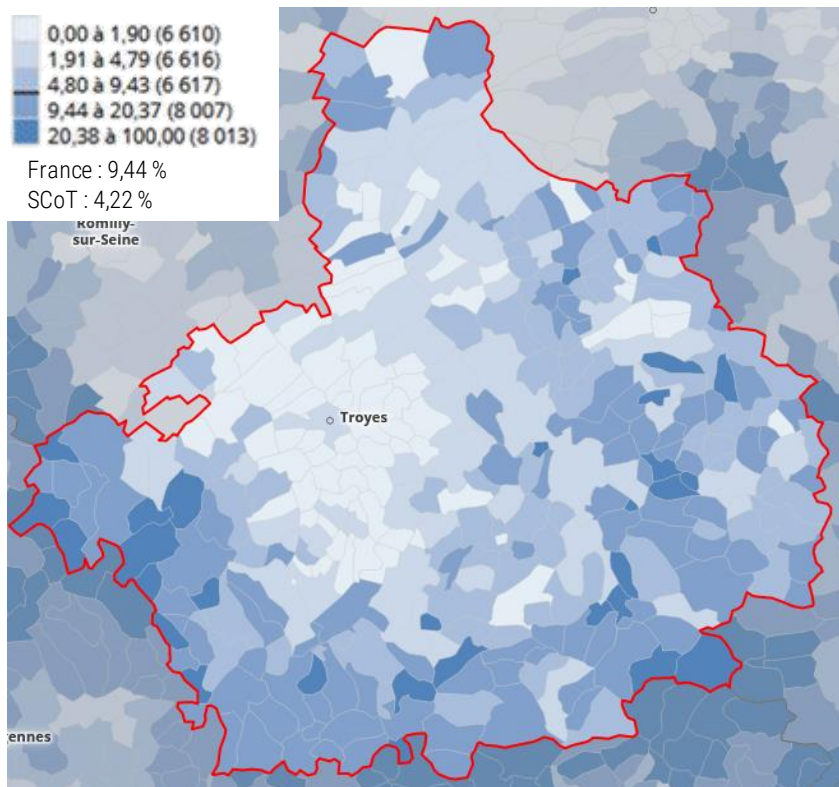
En 2009, sur les 44 731 logements occupés en résidence principale par des locataires, une petite moitié provient du secteur privé (21 324 contre 23 407 pour le secteur public HLM). Cette tendance s'inverse les années suivantes, avec un plus grand nombre de logements loués dans le secteur privé.

Au niveau de Troyes Champagne Métropole, le parc locatif public reste majoritaire et l'essentiel des logements occupés par des locataires se concentre en ville-centre et zone agglomérée. Toutefois, ce sont les première, deuxième et troisième couronnes qui connaissent l'évolution la plus forte, liée à la mise sur le marché de nouvelles opérations par le secteur public HLM dans des territoires où l'offre locative était jusqu'à présent réduite.

Des résidences secondaires en milieu rural mais aussi en milieu urbain

Les résidences principales représentent 87% de l'ensemble du parc dans le SCoT, les résidences secondaires et logements occasionnels 4%, le reste (9%) étant des logements vacants. Si de prime abord un fort taux de résidences secondaire peut être l'indicateur d'une certaine « artificialité » du territoire, qui ne vivrait que ponctuellement dans l'année au gré des arrivées des occupants ; il peut aussi rendre compte de l'attrait marqué pour les paysages, l'histoire et la culture d'un lieu.

Part des résidences secondaires dans le parc de logement en 2014



Relativement modéré dans l'Aube (la moyenne nationale s'établissant à 9.4% du parc de logements en 2016), le taux de résidences secondaires se répartit de manière inégale sur le territoire. Ce sont les communautés de communes du Pays d'Othe (12,5% en 2014) et du Chaourçois et Val d'Armançe (17,5%) qui concentrent les taux les plus importants de résidences secondaires, suivies du Barséquanais en Champagne (8,5%). Le pittoresque du Pays d'Othe, aux portes de la région parisienne, comme les bords de lacs ou les vallées de la Côte des Bar, semblent particulièrement se prêter à la villégiature.

Toutefois, seule la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole connaît une hausse de son nombre sur 2009-2014 (de 1187 à 1637 logements), grâce à l'attractivité de sa ville centre et de sa proche agglomération. Les propriétaires de résidences secondaires, provenant pour une majorité de la région parisienne, recherchent un pied à terre en « campagne » à relative proximité, qui leur donne rapidement le sentiment de calme et d'authenticité. Des villes de taille moyenne à forte valeur patrimoniale et profitant d'une gare comme Troyes et Sainte-Savine se prêtent également bien à ce type de résidences.

◆ L'IMPACT DES DIFFICULTES ECONOMIQUES SUR LA CONSTRUCTION NEUVE

Comme ailleurs en France, la construction neuve a connu à l'échelle du SCoT de fortes perturbations après la crise économique de 2008. Une relance se fait sentir à partir de 2015-2016, mais elle reste modeste et surtout concentrée sur l'agglomération et ses proches couronnes.

Un ralentissement général de la construction neuve, qui reste concentrée sur le pôle urbain majeur

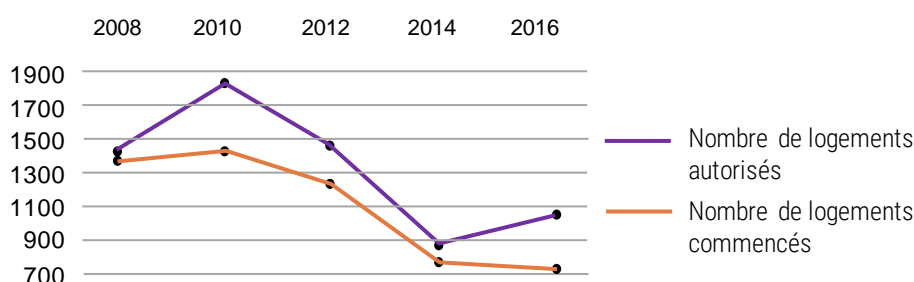
Le volume de logements commencés sur l'aire du SCoT entre 2008 et 2016 représente une moyenne d'un peu plus de 1000 logements par an, dont la répartition annuelle se présente comme suit :

Nombre de logements commencés à l'échelle du SCoT (données Sit@del2) :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1385	1338	1421	1498	1276	647	774	939	730

Sur le graphique suivant, le delta entre le nombre de logements autorisés (permis de construire, permis d'aménager) et le nombre de logements commencés sur la période 2008-2016, donne une idée de l'écart entre les projets (qu'il s'agisse de projets individuels ou publics) et la réalité économique. Le contre-coup de la crise de 2008 se lit notamment à partir de 2010 avec une forte baisse du nombre de logements commencés, puis une chute plus brutale après 2013 (divisé par deux par rapport à 2012), qui se retrouve pour chaque EPCI. Si le nombre d'autorisations repart à la hausse en 2016, le nombre de logements commencés continue de baisser. La ville-centre et agglomérée et la première couronne de Troyes Champagne Métropole semblent pâtir davantage de la conjoncture économique que les zones périurbaines, pour lesquels la construction neuve reprend sur la dernière période.

Nombre de logements autorisés et commencés dans le SCoT de 2008 à 2016



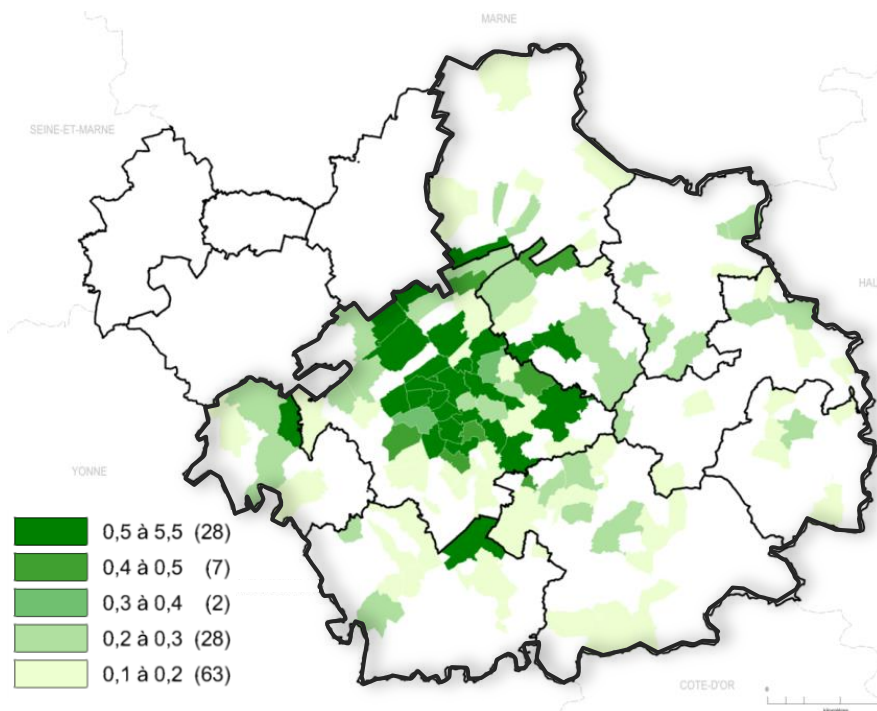
D'une manière générale, la production de logements suit naturellement l'évolution démographique d'un territoire, et même en l'absence de croissance démographique, il reste nécessaire de construire de nouveaux logements pour permettre le parcours résidentiel et compenser le phénomène de desserrement des ménages. Certains EPCI en revanche semblent voir se creuser cet écart : pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne par exemple, le nombre de logements commencés reste faible au regard du

gain d'habitants que connaît cette intercommunalité (+90 habitants en moyenne chaque année entre 2009 et 2014 pour 30 nouveaux logements construits annuellement).

En matière de typologie de logements, les logements individuels « purs » (maison individuelle d'un logement) font l'objet du plus grand nombre de permis de construire dans le SCoT hors communauté d'agglomération : en 2016, ils représentent 75% du total des logements commencés. Les individuels « groupés » (logements individuels accolés disposant chacun d'une entrée particulière) en constituent 19% et les logements collectifs (bâtiment de deux logements ou plus avec parties communes) 6%. Cette répartition témoigne du caractère rural des territoires du SCoT et de la prédominance du modèle individuel dans les choix d'habiter. La typologie est différente à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, où les logements collectifs représentent 37% des logements commencés en 2016.

La production de logements est par ailleurs très concentrée à l'échelle du SCoT : 80% de la construction neuve se fait à l'échelle de Troyes Champagne Métropole (2016), où se retrouve l'essentiel de l'emploi et des activités.

Part des logements commencés sur l'ensemble des logements commencés du SCoT en 2016



Les nouvelles aspirations en matière de logement

Les Territoires de l'Aube en font régulièrement le constat : les nouvelles générations qui s'installent portent des besoins et des exigences différents qu'auparavant. D'abord, en corrélation avec les évolutions sociétales constatées de desserrement des ménages et de vieillissement de la population, les logements demandés sont globalement plus petits. Ainsi, les territoires les plus dynamiques démographiquement et économiquement (Troyes Champagne Métropole ; Forêts, Lacs, Terres en Champagne et Arcis Mailly Ramerupt) sont ceux pour qui la demande en petits logements (F1 et F2) augmente et celle en grands logements (F4 et F5) a tendance à diminuer. Pour la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt, les petits logements représentaient, en 2009, 5% du parc des résidences

principales occupées et les grands logements 80%. Ces proportions sont passées respectivement à 7% et 79% en 2014. A l'inverse, pour les territoires ruraux du SCoT subissant une certaine déprise de la population et des activités, le modèle d'occupation reste celui de grands logements, dont la part continue d'augmenter, quand les petits logements eux diminuent.

Si le phénomène de division parcellaire est une réalité dans l'ensemble des territoires du SCoT, les espaces urbains et périurbains semblent plus particulièrement concernés, dans une logique d'optimisation foncière pour le propriétaire ou le promoteur : naissent ainsi de nombreuses parcelles « en drapeau » qui participent à une certaine densification au coup par coup des tissus urbanisés. Par ailleurs, si le rêve de la maison individuelle avec sa terrasse persiste, on observe une demande de parcelles plus petites pour des raisons de coût et parce que le jardin est de plus en plus perçu comme une contrainte en termes d'aménagement et d'entretien. Les jeunes ménages étant plus réticents que leurs aînés à investir dans l'immobilier, avec un pouvoir d'achat globalement moins bon, et les évolutions d'un monde du travail plus mobile et instable, contribuent à une rotation régulière des ménages au sein des logements.

Modes de vie :
7, c'est le nombre
de fois qu'une
personne change de
logement au cours
de sa vie en France

Le territoire de SCoT est un territoire essentiellement rural. Les populations sont installées et les dynamiques migratoires modérées, voire parfois déficitaires : les ménages emménagés depuis 10 ans ou plus représentent 50% des ménages. Aussi, sur la toute dernière période d'installation (2012-2014), seules les intercommunalités de Troyes Champagne Métropole et du Pays d'Othe enregistrent une légère augmentation du nombre de ménages installés depuis moins de 2 ans. A l'échelle de Troyes Champagne Métropole, la période récente d'installation (< 4 ans) reste plus favorable à la ville-centre et agglomérée et à la première couronne.

Diverses études démontrent que le critère « qualité du cadre de vie » devient un facteur de plus en plus déterminant pour l'installation des ménages mais aussi des entreprises. Avant des critères purement fonctionnels (prix du foncier, distance au lieu de travail, offre de transports...), la considération de l'environnement direct (calme, espaces de nature, sécurité...) serait ainsi privilégiée. L'habitat est en effet perçu comme devant être un « refuge » dans un contexte économique et social ressenti comme précaire : les aspirations nouvelles amènent à la recherche d'un lieu essentiel à l'équilibre de vie.

Modes de vie :
Le cadre de vie
est le facteur du
choix résidentiel
n°1

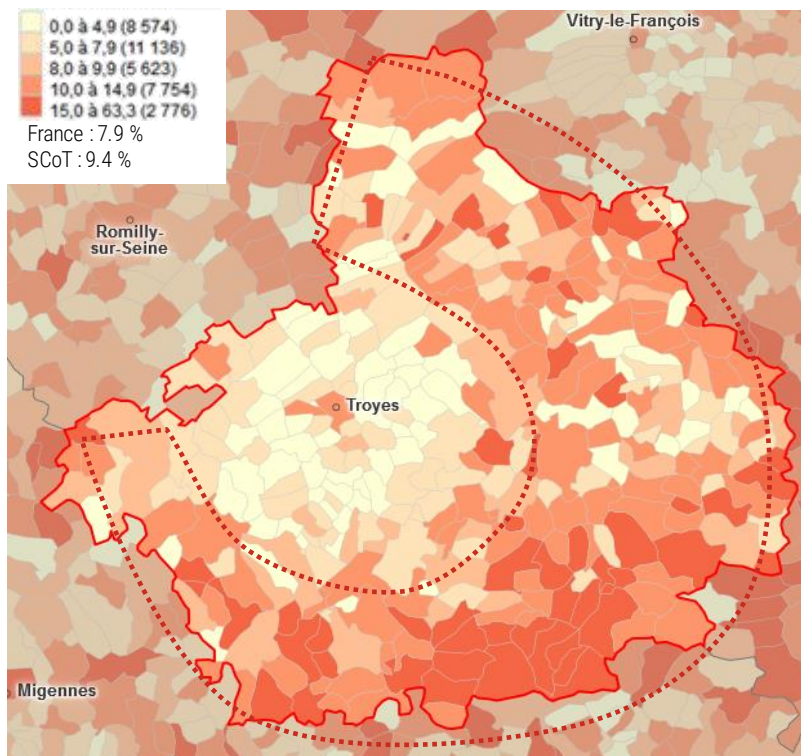
◆ LE BATI ANCIEN, ENTRE DESAFFECTION ET POTENTIALITE

Une analyse générale de l'Etat sur l'état du parc de logements du SCoT conclut à des constats assez évocateurs et parfois alarmants pour certains secteurs : plus de la moitié des résidences principales ont été bâties avant 1970 (54,68 %), 4,35 % de résidences principales sont en « mauvais état », et plus de 2 % toujours dépourvues de salle de bain. Ce bâti ancien, s'il peut être cause de désaffectation par la population, est aussi un potentiel architectural dont il faut se saisir afin de tirer parti de sa richesse et son histoire.

Le poids accru de la vacance de logements et la question de l'inadaptation du bâti

C'est un constat qui frappe l'ensemble des intercommunalités sans exception : le nombre de logements vacants augmente rapidement, jusqu'à représenter un peu plus de 9% du parc en 2014 (contre 7,19 en 2009). Dans le reste de l'Hexagone le bilan est le même, avec une accélération du nombre de logements vacants dans l'ensemble des unités urbaines – excepté Paris – depuis 2006, tant en logements individuels qu'en logements collectifs.

Taux de logements vacants à l'échelle du SCoT en 2014



Ce sont les intercommunalités de la Région de Bar-sur-Aube et du Barséquanais en Champagne qui concentrent les plus forts taux de logements vacants sur l'ensemble de leur parc (respectivement 12,5% et 14% en 2014). Si ces taux sont avant tout liés à une forte vacance structurelle (bâti dégradé, comportements traditionnels favorisant la rétention foncière, évolutions des modes d'habiter), il est important de noter que la vacance y est aussi pour partie saisonnière. Dans ces territoires d'activité viticole, les hébergements

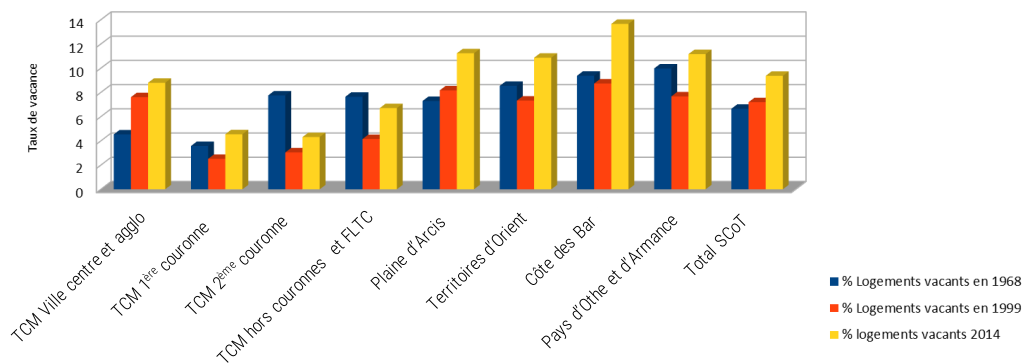
occasionnels et réfectoires sont nombreux et restent inoccupés une partie de l'année. Ils sont inclus dans les chiffres de la vacance. Globalement, une large couronne des franges est et sud du département est concernée par ces forts taux de vacance, ainsi que le cœur de l'agglomération troyenne.

Outre la répartition du taux de la vacance, il est intéressant d'observer son évolution récente. Les territoires qui connaissent l'augmentation du nombre de logements vacants la plus forte entre 2009 et 2014 sont les communautés de communes du Pays d'Othe, du Chaourçois et Val d'Armançe et des Lacs de Champagne (jusque + 200 logements vacants pour cette dernière). Les territoires qui en concentrent le nombre le plus important ne sont donc pas nécessairement ceux qui font face à une recombinaison de leur parc de logement. Cela pose la question de la capacité pour ces territoires d'une part à satisfaire la demande en logements pour demain à travers une offre suffisamment diversifiée, et d'autre part à pouvoir agir pour une reconquête de ces logements anciens.

« Ce phénomène s'explique par un rapprochement des populations à proximité du lieu de travail, l'activité économique s'étant déplacée en périphérie de l'agglomération. Sur les deux sous-territoires de l'unité Confluence de Troyes « 2^{ème} couronne » et « hors couronnes et FLTC », le niveau de vacance de 2014 reste inférieur à celui de 1968, car leur attractivité s'y est mieux maintenue. »

Ce que dit l'Etat :
Un phénomène de vacance moins préoccupant dans les couronnes périurbaines

Evolution du taux de vacance entre 1968 et 2014



Quant à la problématique du confort des logements, elle est d'autant plus prégnante au regard du vieillissement actuel de la population. Ce dernier va en s'accéléralant et induit un besoin croissant de logements adaptés, y compris pour les territoires en décroissance démographique. La volonté d'éviter le déracinement et l'isolement de ces personnes se fait jour : la priorité est davantage aux possibilités de maintien à domicile que vers le placement de la personne en résidence spécialisée. « Bien vieillir » devient un slogan dans une perspective d'évolution du rapport au temps, et dans un souhait général de préservation de l'autonomie de la personne.

Un potentiel de logements anciens à rénover et réhabiliter

Le plus souvent, la vacance concerne des logements anciens en centralité de bourgs, ruraux comme urbains. Ces biens sont souvent dégradés et depuis longtemps sur le marché ou délaissés. Leur localisation n'attire toutefois pas la majeure partie des ménages, plutôt en quête d'espace et d'un moindre prix, d'autant plus que la construction neuve dispose d'avantages et termes de coût, de financement et de disponibilité du foncier. Cependant, le bâti traditionnel vacant dispose de véritables potentialités au regard de sa forte valeur architecturale et patrimoniale et d'un regain d'intérêt récent pour les centres et l'authenticité. Les possibilités de valorisation et de réhabilitation existent et peuvent être soutenues.

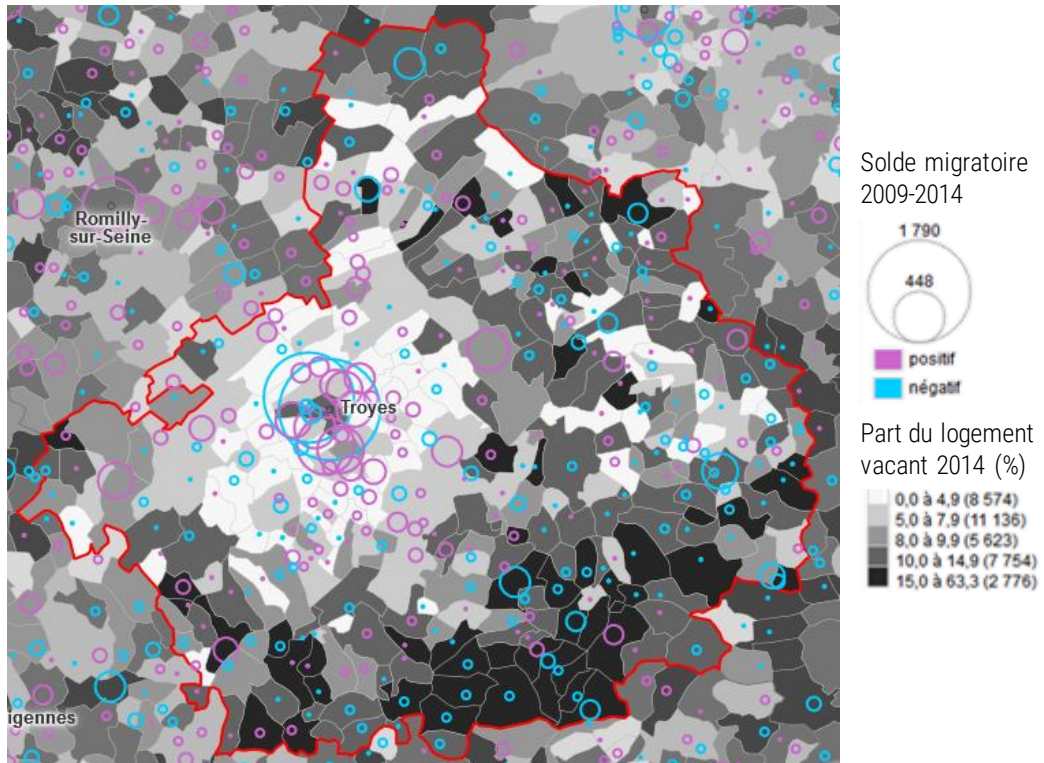
Une collectivité peut ainsi être à l'initiative d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), convention passée entre une commune ou un EPCI, l'État, la Région et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Par l'attribution d'une aide financière accordée sous conditions aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réfection de leurs logements anciens, ce dispositif permet notamment la remise sur le marché de logements vacants. Selon la nature des actions à engager, l'OPAH peut être spécialisée : la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube a ainsi mené jusqu'en 2016 une OPAH de revitalisation rurale (RR), et la Ville de Troyes – à l'échelle de son centre-ville historique – une OPAH de renouvellement urbain (RU).

Ce que dit l'Etat :
Entre 2011 et 2016,
1028 logements situés
dans l'aire du SCoT ont
été subventionnés par
l'ANAH, soit en
moyenne 170
logements réhabilités


D'autres politiques territoriales comme « Action cœur de ville » qui ouvre cinq années d'études et d'actions pour la Ville de Troyes, lauréate parmi 222 villes en France, ou le dispositif « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural » mis en place par le Conseil Régional Grand Est, qui bénéficie à plusieurs villes et bourgs structurants du SCoT, peuvent contribuer à soutenir des programmes de rénovation de l'habitat.


Par ailleurs, en croisant la donnée de la vacance avec celle de la dynamique migratoire des territoires du SCoT, apparaissent des enjeux spécifiques à chaque territoire quant aux politiques du logement, qu'il s'agisse de production et/ou de réhabilitation de l'existant.


Sur la carte ci-après, plus l'aplatissement de couleur est foncé plus le taux de vacance est élevé. Un cercle rouge indique une arrivée de nouvelles populations, un cercle bleu montre une perte migratoire. Plus le cercle est grand plus ce gain ou cette perte est important.




Ressortent principalement quatre cas de figure :

- 

• **Les territoires cumulant faible taux de vacance et gain migratoire de population.** Il s'agit généralement de communes attractives où la dynamique de construction est notable. Ici se pose la question de la construction, de la qualité de l'urbanisation, de la diversité du parc de logement et de la durabilité de cette augmentation (assimilation, rythme, gestion des infrastructures...)
- 

• **Les territoires où le taux de vacance est faible mais accusant une perte migratoire de population.** Cette situation correspond souvent à des communes attractives, en situation périurbaine déjà ancienne, où les enfants des couples venus s'installer ont quitté le foyer. Ici se pose la question du desserrement et de la mixité du parc de logement (pour encourager un renouvellement de la population) en plus de celle d'un besoin de logements nouveaux.
- 

• **Les territoires cumulant fort taux de vacance et gain migratoire de population. Cette situation peut recouvrir deux cas de figure.** Cette situation peut tout autant révéler une reconquête en œuvre du bâti ancien qu'un développement via des lotissements et constructions neuves en parallèle de bourgs anciens délaissés. Cependant ces phénomènes ne sont pas exclusifs et montrent souvent une politique volontariste de revitalisation dans des secteurs en manque d'attractivité jusque-là. Ici se pose l'enjeu d'inscrire dans le temps la dynamique démographique et de réappropriation du bâti existant.
- 

• **Les territoires cumulant fort taux de vacance et perte migratoire de population.** Cette situation se retrouve particulièrement dans les espaces les plus ruraux aux franges du territoire. Ici, selon le contexte (dynamique des communes proches) se pose la question de l'adaptation, de la disponibilité et de la reconquête du bâti ancien.

3. Territoires de vie(s)

◆ L'ÉQUILIBRE FRAGILE DU MAILLAGE D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

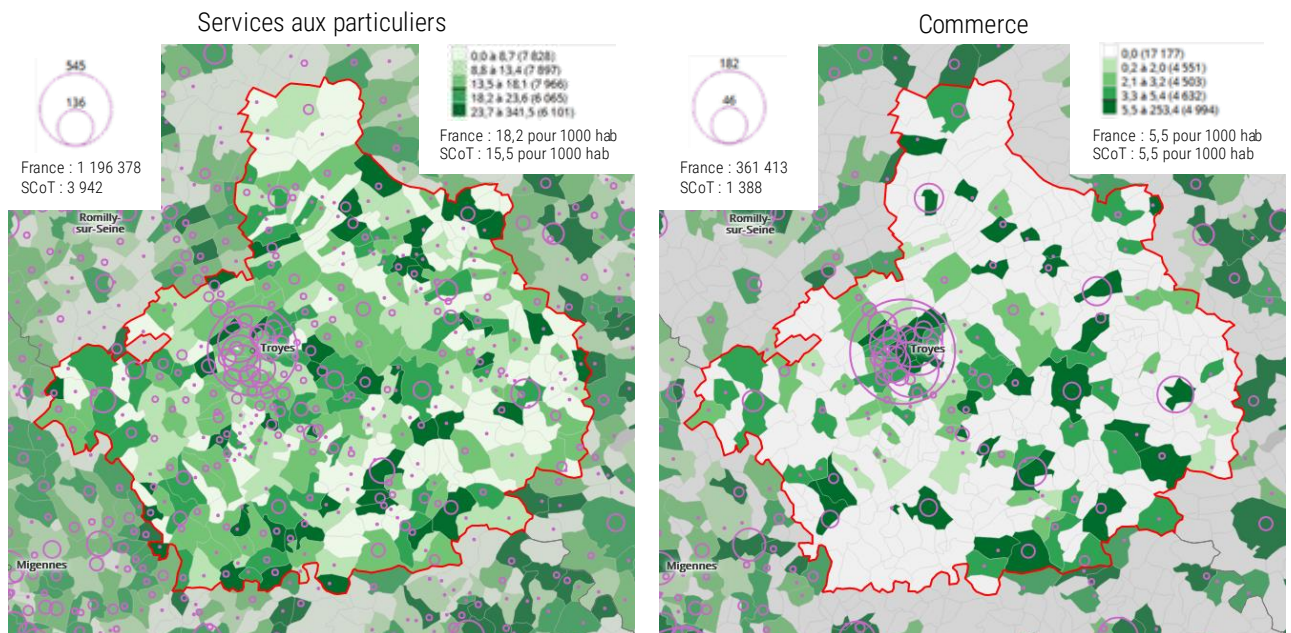
L'analyse de la structuration des territoires ici développée s'appuie sur la base permanente des équipements de l'INSEE. Cette base recense quantitativement les équipements présents sur les communes en fonction de diverses catégories. Ainsi, aucune distinction n'est faite en fonction de la taille et de la qualité de l'équipement au sein d'une catégorie de la nomenclature. De même les regroupements par grandes catégories thématiques amènent à additionner des équipements de nature différente. Par exemple, dans la grande catégorie « santé » seront additionnés avec la même valeur un ambulancier libéral et un centre de cancérologie. S'il faut souligner cette limite, il n'en reste pas moins que ce recensement par catégories et le détail de la nomenclature permettent de donner un portrait assez fidèle des dynamiques du territoire et des polarités qui le structurent.

Des taux d'équipements et de services dans les territoires qui traduisent la forte polarité de l'agglomération

Les services aux particuliers

Les services aux particuliers sont bien représentés sur l'ensemble du territoire du SCoT même si l'on remarque que le taux d'équipement dans ce domaine (15,5 équipements pour 1000 habitants) est sensiblement inférieur à la moyenne nationale (18,2 pour 1000). Les services aux particuliers recouvrent des équipements très hétéroclites comme des services publics ou financiers (tribunal, agence pôle emploi, poste, gendarmerie, banque...), des prestataires de services plus ou moins courants (restaurant, garage, coiffeur, esthéticienne, agence immobilier, auto-école, vétérinaire...), ainsi que les services offerts par les nombreux artisans du bâtiment (maçon, plombier, plâtrier, électricien...). Si les deux premières catégories et notamment les services les plus rares et les plus spécialisés sont le plus souvent concentrés dans les villes et bourgs-centres, les professionnels du bâtiment, qui présentent un effectif important, ont une implantation beaucoup plus diffuse et profitent des espaces moins urbains pour développer leurs stockages et ateliers. Ces professionnels du bâtiment représentent 46% des établissements de services aux particuliers à l'échelle du SCoT.

En conséquence, même si elle concentre les services les moins courants, l'agglomération troyenne ne présente pas un taux de couverture supérieur à la moyenne (14,6 pour 1000). Les intercommunalités les mieux dotées en nombre total d'équipements de services à la personne pour 1000 habitants sont celles du Chaourçois et du Val d'Armance (18,4), des Lacs de Champagne (17,2) et du Barséquanais en Champagne (17). A l'inverse, la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne apparaît comme la moins bien dotée (12,6) du fait de l'absence de pôle urbain et de la proximité des équipements troyens.



Le commerce

Le commerce montre quant à lui un taux de couverture global égal à la moyenne nationale avec 5,5 commerces pour 1000 habitants. Cependant, contrairement à la catégorie précédente, le commerce présente une implantation beaucoup plus polarisée. En effet, celui-ci se concentre dans les principaux pôles urbains, d'autant plus qu'il est spécialisé ou qu'il présente de grandes surfaces, et dans les bourgs-centres.

Ainsi en 2016, avec 1059 commerces, Troyes Champagne Métropole regroupe plus 76% des établissements des Territoires de l'Aube. Au sein de TCM, l'agglomération troyenne et sa première couronne représentent 72,5% des commerces. Notons le caractère atypique de TCM qui, avec la présence de la capitale française des magasins d'usines, présente un appareil commercial dont presque un tiers des établissements est composé de magasins de vêtements.

Rien d'étonnant donc à ce que les EPCI les mieux couverts soient ceux qui comportent les principales agglomérations, soit TCM, la Région de Bar-sur-Aube et les Lacs de Champagne (avec respectivement 6,3, 5,4 et 4,8 commerces pour 1000 habitants).

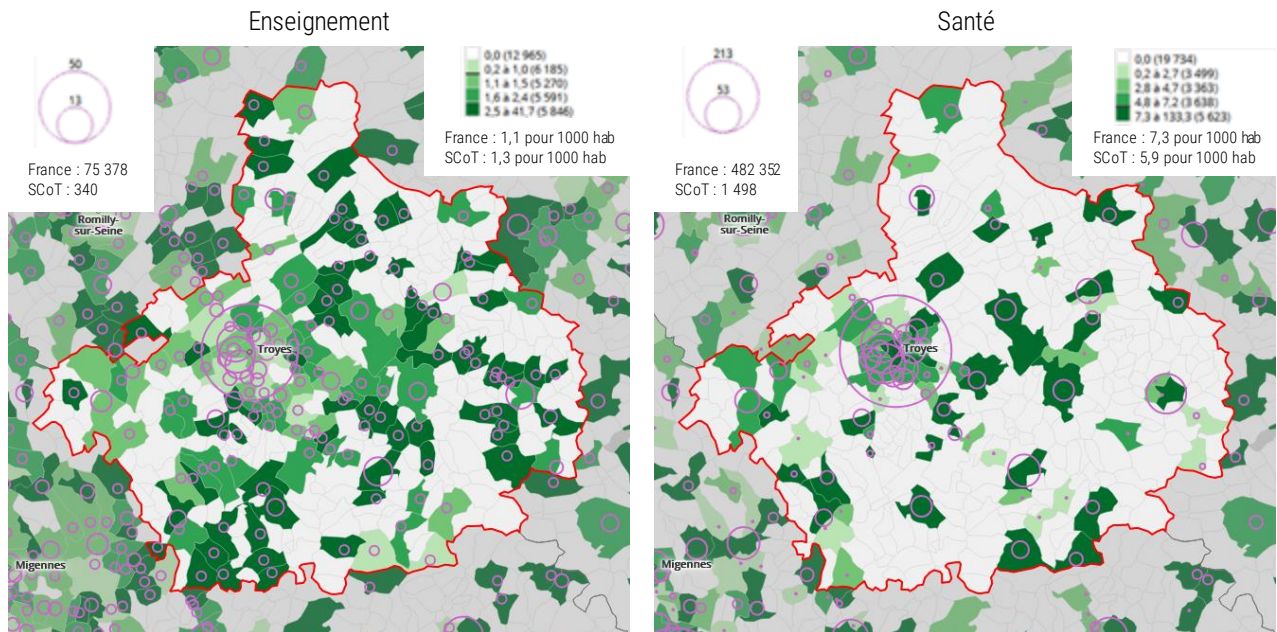
Les intercommunalités les moins bien dotées sont Vendevre-Soulaines (2,7), le Pays d'Othe (2,5) et surtout Forêts, Lacs, Terres en Champagne (1,7) qui là encore pâtit de sa situation périurbaine et profite de la proximité des équipements troyens à hauteur qu'elle en subit la concurrence.

L'enseignement

L'enseignement offre, sur les Territoires de l'Aube, une situation plus favorable qu'à l'échelle nationale avec 1,3 établissement pour 1000 habitants (contre 1,1 pour 1000 en France). Les établissements scolaires montrent une implantation très structurée et hiérarchisée maillant tout le territoire. On note ainsi la présence d'établissements du 1^{er} degré (écoles maternelles, élémentaires et regroupements pédagogiques intercommunaux) dans toutes les villes, dans les bourgs et dans les villages les plus importants (à plus modestes grâce aux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux).

Ce maillage est toutefois en modification progressive au fil de l'évolution de la démographie des territoires, appelant à de fréquentes restructurations de classes et d'écoles dont les incidences sont importantes sur la vie locale, notamment dans les villages.

Les collèges sont présents dans les villes et dans les principaux bourgs-centres (agglomération troyenne, Arcis-sur-Aube, Piney, Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Chaource, Ervy-le-Châtel, Bouilly, Aix-Villemaur-Pâlis). Quant aux lycées d'enseignement général ou technologiques, ils se trouvent dans les deux principales agglomérations : celles de Troyes et de Bar-sur-Aube. Enfin l'enseignement supérieur est l'apanage de l'agglomération troyenne, pour ne pas dire de Troyes.



La santé

La santé constitue le domaine dans lequel le SCoT présente le plus grand écart avec la moyenne nationale. Ainsi avec 5,9 équipements pour 1000 personnes contre 7,3 au niveau national, un habitant du SCoT profite d'une offre de presque 20% inférieure à celle dont bénéficie un Français moyen.

Plus encore que précédemment, cette offre se concentre dans les pôles urbains et certains spécialistes, quand ils existent, ne peuvent être trouvés qu'à Troyes. Ainsi TCM concentre plus de 72% des équipements de santé dont les moins courants. Les deux autres principaux pôles avec respectivement 69 et 46 équipements sont Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine. Seules les agglomérations de Troyes, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine profitent d'établissements de court, moyen ou long séjour, et seules les deux premières possèdent un service d'urgences. On constate aussi des disparités notables entre les intercommunalités les mieux desservies comme TCM ou la Région de Bar-sur-Aube (6,4 équipements pour 1000 personnes) ou encore Lacs de Champagne (6), et les EPCI les moins dotés comme le Pays d'Othe ou Vendevre-Soulaines (3,7) ou même Arcis-Mailly-Ramerupt (3,8).

L'accès à la santé apparaît donc comme un enjeu majeur pour les Territoires de l'Aube, surtout si l'on considère le phénomène de vieillissement de la population en cours. Il faut rappeler qu'avec 77 généralistes pour 100 000 habitants, l'Aube est 2 fois moins dotée que la moyenne française.

Un chiffre :
53,4% des
généralistes ont
plus de 55 ans
dans l'Aube

Sports, loisirs, culture

La catégorie des sports, loisirs et culture fait partie des rares domaines où le territoire du SCoT présente un taux d'équipement supérieur à la moyenne française.

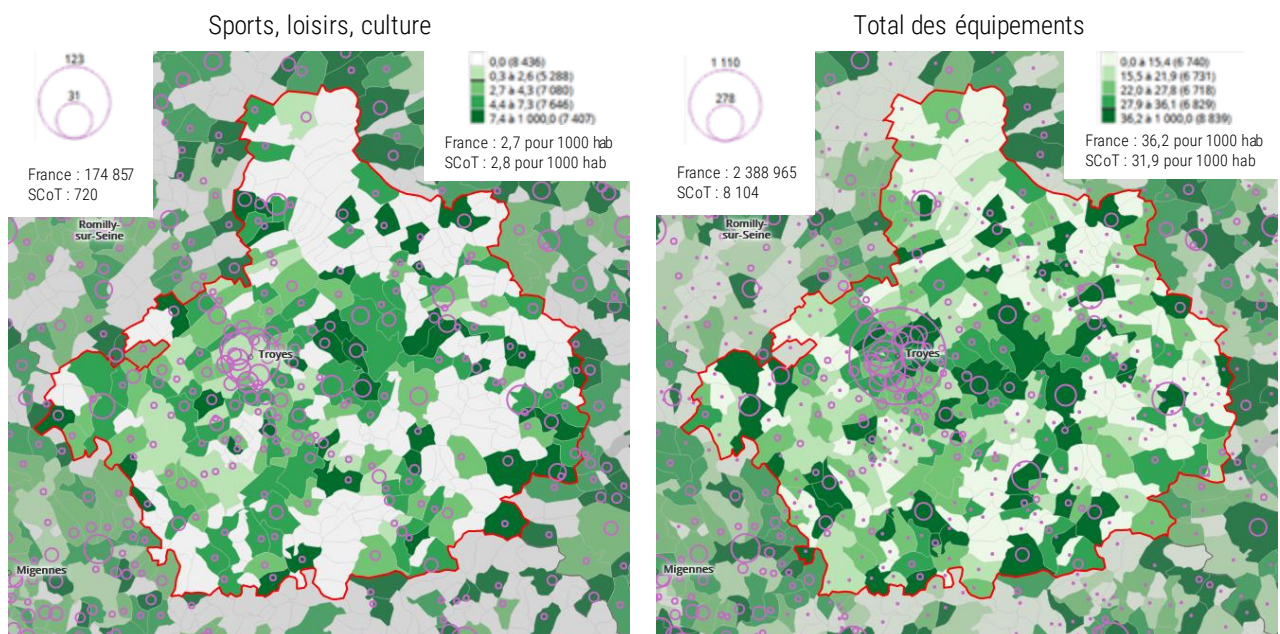
La présence d'équipements de cette catégorie est très diffuse grâce aux activités de plein air et à la présence de terrains de sports (grands jeux, tennis...) dans de nombreux villages et bourgs. Ainsi, concernant les pratiques de plein air demandeuses d'espace, ce ne sont pas cette fois les habitants des zones les plus urbaines les mieux desservis. Cependant, on observe sur la carte - en blanc - des espaces ruraux peu desservis comme les plateaux du Barrois à l'est ou la plaine de Champagne crayeuse au nord.

Les équipements plus complexes ou plus spécialisés (pistes d'athlétisme, salles spécialisées, gymnases...), outre dans l'agglomération troyenne, se retrouvent dans les pôles urbains et les bourgs-centres comme Arcis-sur-Aube, Mailly-le-Camp, Brienne-le-Château, Dienville, Chavanges, Soullaines-Dhuys, Piney, Mesnil-Saint-Père, Vendevre-sur-Barse, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bouilly, Ervy-le-Châtel, Aix-Villemaur-Pâlis ou Estissac.

Enfin les équipements les plus spécifiques et les plus onéreux ainsi que les équipements culturels (piscine, patinoire, bowling, cinéma, théâtre, conservatoire...) ne sont présents que dans les deux principaux pôles urbains de Troyes et Bar-sur-Aube, voire uniquement à Troyes.

Notons la spécificité et le fort taux d'équipement des communes de la région des grands lacs et plus généralement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, qui profitent d'équipements rares liés aux activités aquatiques et nautiques.

En conséquence, en nombre d'équipements par habitant, la collectivité la mieux dotée est cette fois Forêts, Lacs, Terres en Champagne (5,6 pour 1000) suivie de la Région de Bar-sur-Aube (4,4) et des Lacs de Champagne (4,3). A l'opposé, les moins bien pourvus sont TCM (2,3), le Barséquanaïs (3) et le Chaourçois et Val d'Armance (3,3).



Total des équipements

Bien que moins équipés que le reste du pays (avec 31,9 équipements pour 1000 habitants contre 36,2), les Territoires de l'Aube sont globalement bien desservis, sans « zone blanche » importante, même si l'on remarque toujours un croissant plus clair à l'est et aux franges du territoire alors qu'à l'inverse, l'agglomération de Troyes et sa première couronne rassemblent 56% des équipements et services (en rapport avec son poids démographique). Quoi qu'il en soit, l'accès aux équipements est assuré, outre par l'agglomération de Troyes qui permet à tous de pouvoir répondre aux besoins les plus exceptionnels, par tout un maillage de petites villes et bourgs-centres qui innervent le territoire et permettent de répondre aux besoins les plus courants.

En pendant au bassin Troyen, excentré à l'ouest, se distingue le pôle de services que forme l'agglomération de Bar-sur-Aube qui constitue un véritable pôle d'équilibre à l'est.

Au niveau des EPCI, se distinguent (par leur nombre d'équipements) des pôles urbains ainsi que des bourgs-centres jouant un rôle relais quant à l'accès aux commerces et services :

- Au sein de TCM, en dehors des communes agglomérées, s'illustrent les villes de Saint-Lyé (85 équipements) et de Lusigny-sur-Barse (81), Estissac (70), l'agglomération de Bouilly-Souigny (48) et dans une moindre mesure les bourgs de Verrières et Clérey (44) ;
- Dans la communauté d'Arcis, Mailly, Ramerupt se distinguent l'agglomération urbaine d'Arcis-Torcy (147 équipements) et le bourg de Mailly-le-Camp (43). On peut aussi citer Voué (24), Nogent-sur-Aube (23) et Ramerupt (18) ;
- Au sein de Forêts, Lacs, Terres en Champagne ressortent Piney (66) mais aussi Charmont-sous-Barbuise (35) ;
- Dans la communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, ce sont sans surprise les deux communes éponymes qui s'illustrent (avec 96 et 20 équipements) ;
- Au sein des Lacs de Champagne, c'est le pôle urbain formé par l'agglomération de Brienne-le-Château et Brienne-la-Vieille (161) qui tient de loin le premier rôle, suivi de Dienville (47) et de Chavanges (41) ;
- Pour la Région de Bar-sur-Aube et même au-delà, c'est le pôle urbain de l'agglomération de Bar-sur-Aube-Proverville (avec 276 équipements) qui s'affirme fortement. Suivent Ville-sous-La-Ferté (31) et Bayel (24) ;
- Concernant le Barséquanais en Champagne, Bar-sur-Seine joue pleinement le rôle de ville-centre (180 équipements) avec en aval le relais de Saint-Parres-lès-Vaudes (59) et en amont celui des Riceys (53), d'Essoyes (59) et de Mussy-sur-Seine (37). On peut aussi noter, dans une moindre mesure, Landreville et Fouchères (18).
- Dans le Chaourçois et le Val d'Armance, deux bourgs-centres assurent l'essentiel de l'accès local aux services et équipements : Chaource (72) et Ery-le-Châtel (57). Arrive ensuite Auxon (42).
- Enfin dans le Pays d'Othe, Aix-Villemaur-Pâlis (132) règne seule.

Une évolution des services de proximité vers plus de regroupements et de mutualisation

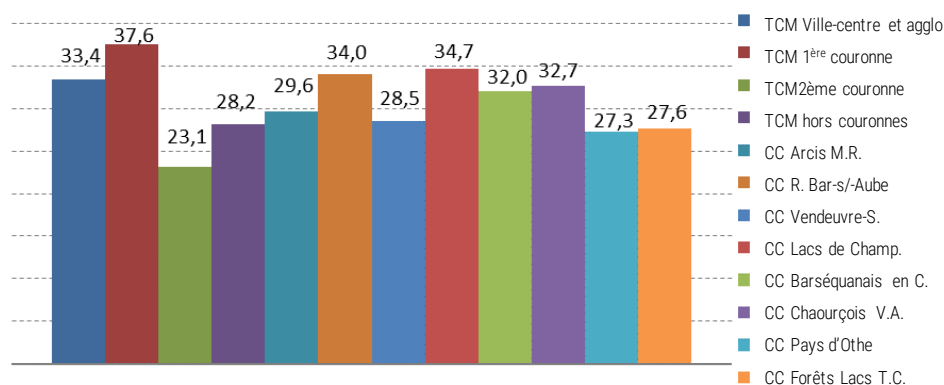
Comme nous l'avons vu, avec 31,9 équipements pour 1000 personnes, les habitants des Territoires de l'Aube sont sensiblement moins bien lotis qu'un Français moyen qui dispose d'un nombre d'équipement de 13,5 % supérieur. Là où l'écart en défaveur des Territoires de l'Aube est le plus criant, c'est dans le domaine de la santé et des services aux particuliers (avec respectivement un écart de 19,2 et 14,8 %).

Aucun des EPCI du SCoT n'atteint la moyenne nationale de 36,2 équipements pour 1000 habitants. Seules les communes de la première couronne de Troyes Champagne Métropole obtiennent ce niveau d'équipement. Reste que dans son ensemble, bien qu'elle dispose du plus grand nombre d'équipement, TCM s'inscrit dans la moyenne du reste du territoire quand on rapporte ce nombre à sa population (soit 32,2 équipements pour 1000 habitants).

Les EPCI apparaissant les mieux dotés sont les Lacs de Champagne et la Région de Bar-sur-Aube, qui sont aussi les EPCI comprenant les deux pôles urbains les plus éloignés de Troyes et le plus peuplés après elle (avec 34,7 et 34 équipements pour 1000 habitants).

Les espaces plus typiquement périurbains profitent de la proximité de Troyes mais par conséquent sont moins bien dotés : les communes des 2^{ème} et 3^{ème} couronnes de TCM, Forêts Lacs Terres en Champagne et le Pays d'Othe. Notons qu'il s'agit aussi des espaces qui ont connu récemment les plus fortes hausses de leur population. En conséquence, on peut imaginer que le nombre d'équipements présente une certaine inertie et peut nécessiter un certain temps d'adaptation (à contrario des EPCI les mieux dotés vus précédemment qui tendent à une baisse démographique et profitent d'équipements déjà en place).

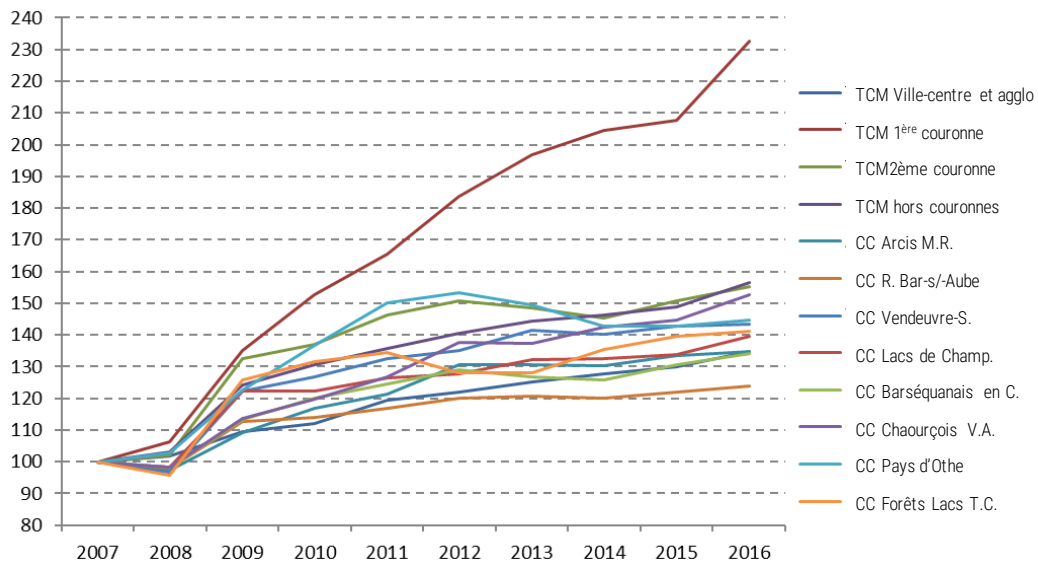
Nombre d'équipements pour 1000 habitants par EPCI en 2016



De manière générale, on observe une croissance du nombre d'équipements durant les dix dernières années. Celle-ci est surtout manifeste pour la 1^{ère} couronne de TCM, espace ayant connu un développement périurbain déjà ancien qui se traduit par une hausse récente du nombre d'équipements dans une logique d'adaptation aux besoins.

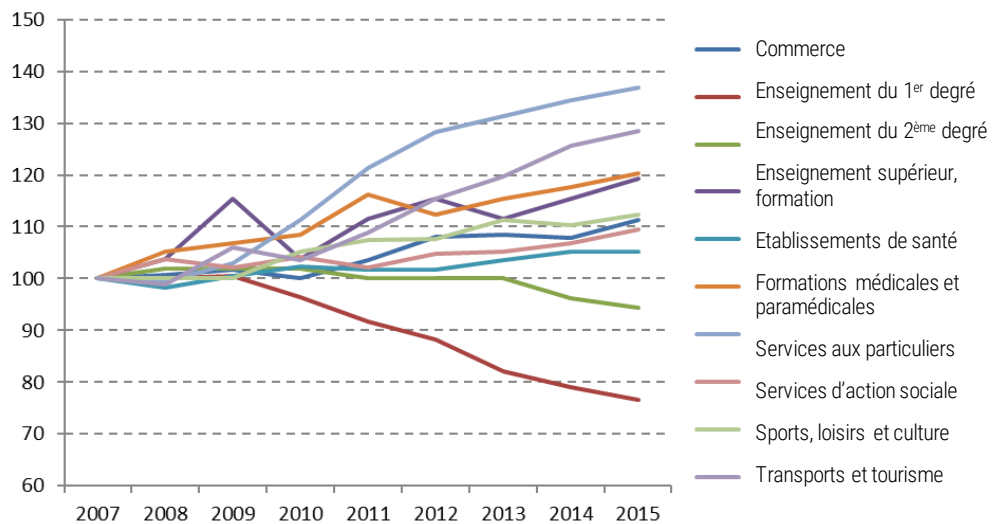
L'évolution la moins importante se constate sur des espaces déjà bien équipés et ne gagnant pas d'habitants comme la Région de Bar-sur-Aube.

Evolution du nombre d'équipements par EPCI depuis 2007



L'évolution du nombre d'équipements par type depuis 2007 montre un mouvement de croissance presque général. Seul baisse le nombre d'équipements d'enseignement du deuxième et surtout du premier degré. Cette contraction s'explique par des politiques de regroupement dans ce domaine. L'enseignement reste cependant le domaine dans lequel les Territoires de l'Aube présentent un taux d'équipement nettement plus favorable que la moyenne nationale.

Evolution du nombre d'équipements par typologie depuis 2007



Les équipements dont le nombre a connu la plus forte croissance sont ceux des services aux particuliers ainsi que ceux liés aux transports et au tourisme (particulièrement grâce au développement de l'artisanat et des petites structures de service privées). On notera aussi une intéressante progression (de presque 20%) des équipements liés à la formation qui traduit l'effort des politiques locales en la matière. Quant aux équipements relatifs aux fonctions médicales et paramédicales, ils montrent certes une croissance importante (plus de 20%) mais celle-ci doit être considérablement relativisée. Effet, cette croissance est uniquement due au développement des fonctions paramédicales et particulièrement à une forte progression des infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes alors que le nombre de médecins omnipraticiens stagne et celui des médecins spécialisés baisse (d'environ 20%).

Afin de répondre au mieux aux besoins des territoires dans les domaines les plus stratégiques que sont l'accès aux services publics et l'accès à la santé, on assiste au développement de structures mutualisées que sont les maisons de services au public (MSAP) et les maisons de santé.

Les MSAP se caractérisent comme un guichet unique d'information et d'accompagnement du public dans les démarches administratives. Elles regroupent plusieurs acteurs nationaux et locaux (Pôle Emploi, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, la Poste et GRDF) et mettent à disposition des équipements informatiques connectés pour entreprendre les démarches en ligne assistées. Elles sont gérées par la Poste ou (plus rarement) par un EPCI. Les Territoires de l'Aube comptent aujourd'hui sept structures de ce type à Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse, Essoyes, Les Riceys, Chaource, Saint-Parres-lès-Vaudes et Estissac. Trois autres sont en projet à Saint-Lyé, Bouilly et Bayel.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles participent d'un même principe de regroupement au sein d'une même structure de divers professionnels de la santé permettant l'accès aux soins primaires et le développement de l'accès à la télémédecine. Cinq structures sont aujourd'hui en fonctionnement à Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Chavanges, Dienville et Chaource. Six autres sont en projet à Aix-Villemaur-Pâlis, Auxon, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Piney et Arcis-sur-Aube.

◆ DES BASSINS DE VIE ET DE SERVICES QUI TRADUISENT FIDÈLEMENT LA REALITE DES TERRITOIRES

L'accès aux équipements et services ainsi que leur concentration dessinent, à géométrie variable, des pôles et des espaces ou bassins (plus ou moins vastes selon les niveaux d'équipement) gravitant autour. Pour rendre compte de ces phénomènes et de cette organisation du territoire vue sous l'angle de l'accès aux équipements et services, l'INSEE a mis au point en 2012 le concept théorique de « bassin de vie ».

Des franges territoriales influencées par l'extérieur

Le bassin de vie est défini comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les équipements et services sont hiérarchisés en 3 gammes selon qu'ils sont dits de proximité, intermédiaires ou supérieurs. Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des 31 équipements de la gamme intermédiaire (comme par exemple un collège, un supermarché, une gendarmerie, des commerces spécialisés, un bassin de natation, une banque...). La délimitation du bassin est basée sur la distance (en temps de trajet par la route). Cela permet de donner une bonne idée de la répartition des équipements et de leur accessibilité.

Bassins de vie (INSEE) 2012



Six bassins de vie trouvent leur cœur au sein du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube. C'est le cas des bassins de Troyes, d'Arcis-sur-Aube, de Brienne le Château, de Bar-sur-Aube, de Bar-sur-Seine et d'Aix-Villemaur-Pâlis.

Ces bassins de vie dépassent parfois nettement le limite du SCoT. C'est particulièrement le cas du bassin d'Aix-Villemaur-Pâlis dont les équipements profitent à 32 communes dont 18 en dehors du SCoT (notamment au sud de l'intercommunalité de l'Orvin et de l'Ardusson et la région de Villeneuve-L'Archevêque dans l'Yonne). Cela est également cas du pôle d'équipements et de services de Bar-sur-Aube dont le bassin s'étend sur 11 communes de Haute-Marne (région de Colombey-les-Deux-Eglises et haute vallée de l'Aube). Quant au pôle de Troyes, qui fédère le bassin le plus vaste, il attire en aval 8 communes de la vallée de la Seine et de la plaine agricole.

Pour les autres bassins, l'influence sur les territoires extérieurs est plus marginale, si ce n'est pour le bassin d'Arcis-sur-Aube qui attire 2 communes marnaises et surtout toute la frange est de la communauté de communes Seine et Aube (4 communes). Enfin, les bassins de Brienne-le-Château et de Bar-sur-Seine sont très concentrés sur les Territoires de l'Aube. En dehors, le bassin de Brienne-le-Château ne comporte que 2 communes marnaises. Quant au bassin de Bar-sur-Seine, le plus vaste après celui de Troyes, il n'attire qu'une commune (de Côte d'Or) en dehors du SCoT.

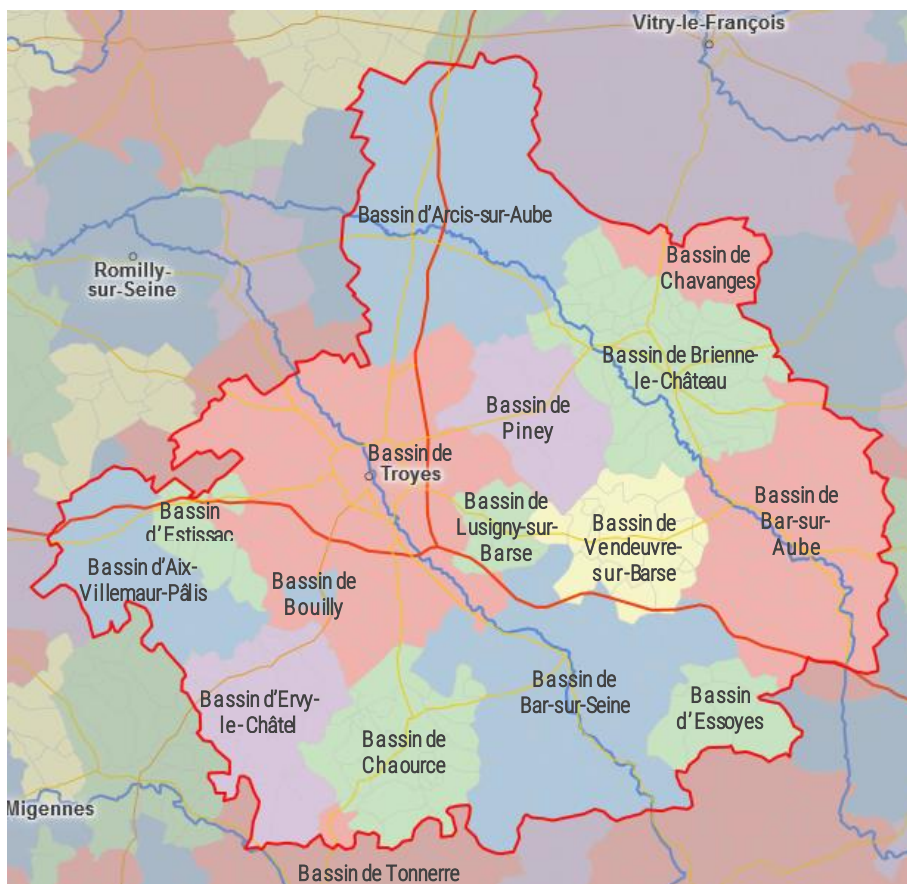
A contrario, un certain nombre de communes du SCoT bénéficie des équipements et services de pôles extérieurs. Cela est particulièrement vrai pour les communes du Chaourçois et du Val d'Armançe. En effet, la région d'Ervy-le-Châtel, soit 16 communes du Val d'Armançe, profite de la proximité du pôle de Saint-Florentin et intègrent son bassin. Quant aux communes du plateau du sud du Chaourçois, en limite avec l'Yonne, elles sont 9 à se tourner vers le pôle proche de Tonnerre.

Pour le reste l'influence extérieure est marginale, mais peut jouer sur des bourgs notables. Notons ainsi le bassin de Chatillon-sur-Seine qui englobe Mussy-sur-Seine et Cunfin ou le bassin de Montier-en-Der qui recouvre Soulaines-Dhuys et le nord du Chavangeois.

Ces bassins de vie ne présentent pas une situation uniforme quant à la quantité et à la diversité des équipements ou services présents, ni en matière de temps d'accès à ceux-ci. Ainsi le bassin troyen, seul bassin urbain, est le plus équipé et celui où le temps moyen d'accès aux équipements est le plus court (10 à 15 mn). Le bassin de Montier en Der profite de la même rapidité d'accès aux équipements. Concernant les pôles de Bar-sur-Aube et de Saint-Florentin, le temps moyen d'accès est de 20 à 25 minutes dans leur bassin respectif. Pour tous les autres bassins (Aix-Villemaur-Pâlis, Tonnerre, Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube ou Châtillon-sur-Seine), le temps moyen d'accès au pôle central d'équipement dépasse les 25 minutes.

Une autre approche plus ancienne de l'INSEE permet également d'approcher la structuration du territoire. Elle se base sur des bassins d'importance moindres dits « bassin de services intermédiaires » se définissant autour de « pôles de services intermédiaires ». Ces pôles disposent d'au moins 7 services intermédiaires sur la gamme retenue par l'INSEE et généralement d'un nombre important d'équipements de proximité. Cette approche plus fine permet d'identifier un réseau de villes et bourgs permettant de répondre rapidement aux besoins les plus courants, les moins complexes à satisfaire, des habitants.

Bassins de services intermédiaires (INSEE) 2004



Les 15 bassins de services qui découlent de cette approche correspondent étonnement aux pôles qui s'illustraient dans la précédente analyse des équipements ainsi qu'au périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, si ce n'est au nord-ouest ou l'influence des bassins de Troyes

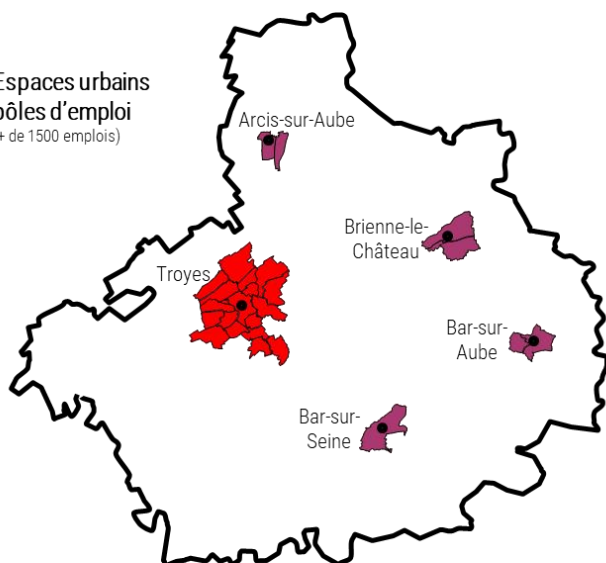
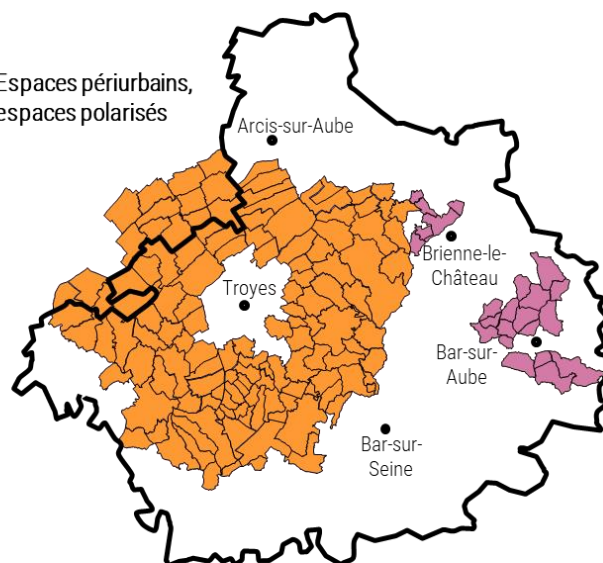
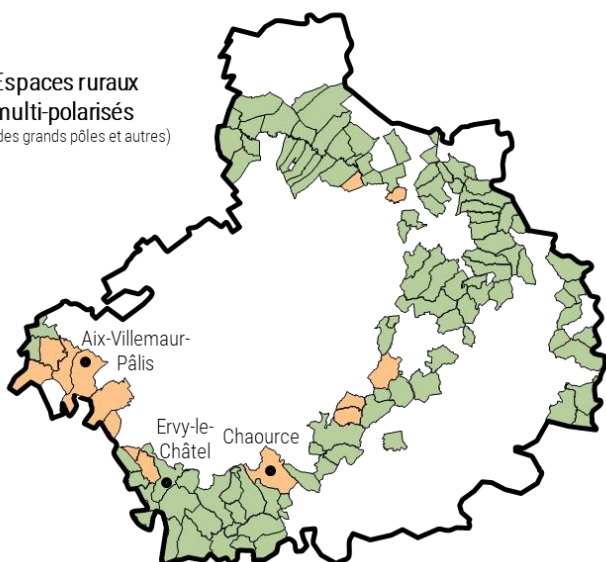
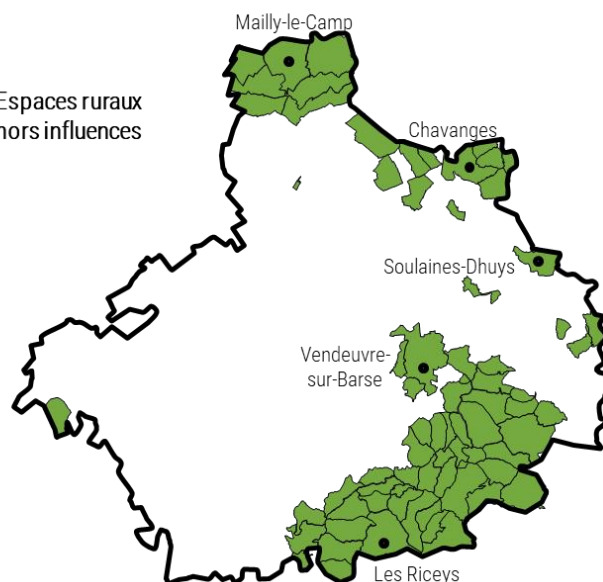
et d'Arcis-sur-Aube déborde largement sur le reste du département. A une échelle plus fine encore existent sur le territoire des petits pôles relais de proximité permettant la satisfaction des besoins les plus basiques, les plus quotidiens (la boulangerie, l'école, les activités sportives...).

Cela illustre la complexité d'espaces de vie à géométrie variable et emboîtés qui varient en fonction des besoins à satisfaire et de la rareté des équipements. De plus, la fréquentation d'un équipement ou service ne se base pas uniquement sur des critères pragmatiques de proximité ; entrent en jeu également une somme de critères subjectifs et de pratiques individuelles. Dans cette équation des espaces vécus, les dynamiques de populations liées à l'emploi jouent également un rôle déterminant.

Des aires urbaines qui dessinent les bassins de vie majeurs : la structuration du territoire par l'emploi

La proximité théorique d'équipements n'est en soi pas suffisante pour comprendre la diversité et la complexité de(s) l'espace(s) de vie par les habitants des Territoires de l'Aube. Les dynamiques d'emploi et plus concrètement les trajets quotidiens domicile-travail sont un axe structurant dans l'espace et les pratiques de chacun. Ils peuvent, par exemple, être déterminants dans le « choix » de l'espace où l'on consomme, pratique un sport, inscrit ses enfants à l'école... C'est pourquoi il est aussi primordial de considérer les pôles et bassins d'emploi qui structurent le territoire. Dans ce sens, le travail et la cartographie réalisés en 2010 par l'INSEE et la DATAR, décrivant les aires d'influence des villes et basés sur l'emploi (trajets domicile-travail), sont très révélateurs.

La cartographie de l'aire d'influence des villes (ou pôles d'emploi) est constituée par agrégation. En premier lieu sont distinguées les unités urbaines (agglomérations formées d'une ou plusieurs communes) où il existe plus de 1500 emplois. Sont distingués les petits pôles (de 1500 à 5000 emplois), les grands pôles (possédant de 5000 à 10000 emplois) et enfin les grands pôles urbains (plus de 10000 emplois). A partir de là sont déterminées les couronnes périurbaines ou aires d'influence en incluant les communes dont au moins 40% de la population des actifs résidents vont travailler dans le pôle ou dans une commune attirée par celui-ci. Le pôle et sa couronne ainsi distinguée forment une « aire urbaine ». Autour se trouvent les communes multipolarisées dont plus de 40% des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines (mais sans qu'aucune à elle seule ne suffise à attirer plus de 40% de ses actifs). Sont distinguées les communes multipolarisées par les aires des grands pôles de celles attirées par les aires de pôles de tailles diverses. Enfin, sont identifiées les communes hors influence.

**Espaces urbains
pôles d'emploi**
 (+ de 1500 emplois)

**Espaces périurbains,
espaces polarisés**

**Espaces ruraux
multi-polarisés**
 (des grands pôles et autres)

**Espaces ruraux
hors influences**


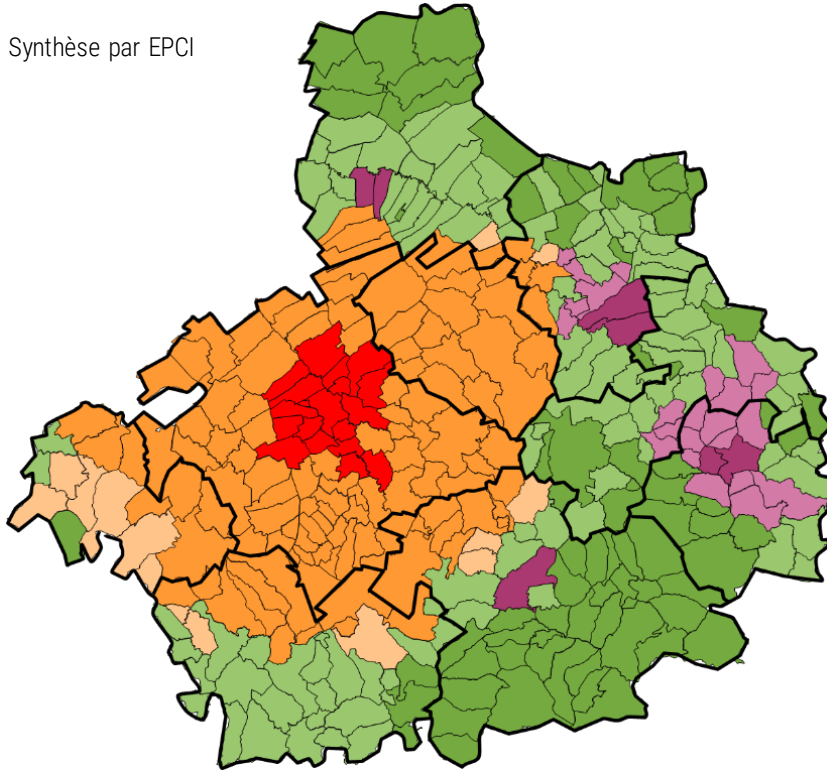
Au sein du territoire du SCoT existent 5 pôles urbains d'emplois dont un grand pôle (plus de 10 000 emplois) qui est celui de l'agglomération troyenne et 4 petits pôles correspondant aux agglomérations d'Arcis-sur-Aube, de Brienne-le-Château, de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Autour du pôle urbain troyen (19 communes) se dessine une importante couronne périurbaine ou zone d'influence regroupant 128 communes (formant une aire urbaine de 149 communes et de 194 504 habitants en 2015). Cette aire débordé assez largement du périmètre du SCoT au nord-ouest et correspond globalement à l'ensemble des communes située à moins de 30 à 40 minutes de trajet de l'agglomération troyenne.

Parmi les 4 petits pôles urbains d'emploi, seuls ceux de Brienne-le-Château et de Bar-sur-Aube possèdent une zone d'influence avec laquelle elles forment deux petites aires urbaines. La plus notable des 2, celle de Bar-sur-Aube, regroupe 19 communes.

Entre ces petits pôles et l'aire urbaine de Troyes gravite une couronne de communes multipolarisées à la tonalité plus nettement rurale et dont la population se partage entre ces divers pôles ou des pôles extérieurs. Enfin, s'illustre un ensemble de communes hors influence, appuyées sur une économie plus rurale assise sur une petite industrie, une administration locale, l'artisanat ou encore l'agriculture. On notera ainsi les petits pôles d'emploi ruraux (apparaissant hors influence) de Mailly-le-Camp, Chavanges, Soulaines-

Dhuys et Vendevre-sur-Barse, et particulièrement l'axe que forme la Côte des Bar, éloignée des pôles urbains et où l'activité vini-viticole permet une certaine indépendance économique.

Synthèse par EPCI



Au regard des EPCI, on note que deux d'entre eux sont entièrement couverts par l'aire urbaine de Troyes : Troyes Champagne Métropole et Forêts, Lacs, Terres en Champagne. Trois EPCI (Arcis, Mailly, Ramerupt, les Lacs de Champagne et le Barséquanais en Champagne) présentent une situation intermédiaire et comprennent une frange périurbaine de l'aire troyenne et un petit pôle d'emploi propre autour desquels gravitent des communes multipolarisées. A l'arrière se trouve une frange plus rurale hors influence. A chaque fois, le petit pôle d'emploi (Arcis-sur-Aube, Brienne-le-Château et Bar-sur-Seine) semble jouer un rôle d'interface entre frange périurbaine et espace rural. Ces villes sont aussi les cœurs des bassins de vie vus précédemment.

Deux EPCI se trouvent en dehors de l'aire d'influence d'un grand pôle urbain (aire urbaine de Troyes). Il s'agit de Vendevre-Soulaines et de la Région de Bar-sur-Aube. Au cœur de ces deux EPCI se trouve l'aire urbaine de Bar-sur-Aube. Autour apparaissent des communes multipolarisées où se croisent les influences de cette dernière, de Troyes et de Brienne-le-Château. Enfin, des communes hors influence s'appuient sur leurs propres activités industrielles et tertiaires (Vendevre-sur-Barse et Soulaines-Dhuys) ou sur l'économie du Champagne (sud de Bar-sur-Aube).

Enfin, les deux derniers EPCI, le Pays d'Othe et le Chaourçois et le Val d'Armanche, s'illustrent par l'absence d'un pôle d'emploi propre (de plus de 1500 emplois) et par un jeu d'influences croisées des grandes aires urbaines de Troyes et de Sens - voire d'Auxerre - mais aussi de petits pôles extérieurs. Les deux présentent une large frange périurbaine incluse dans l'aire d'influence troyenne (couvrant presque moitié du territoire pour le Pays d'Othe et plus d'un tiers pour le Chaourçois et le Val d'Armanche) au contact de TCM, suivie d'un ensemble de communes multipolarisées. Pour le Pays d'Othe, cette multipolarisation s'exprime par une population active se répartissant entre les aires urbaines des grands pôles (de Troyes et de Sens, voire d'Auxerre). Pour le Chaourçois et le Val d'Armanche, en plus de l'influence de ces

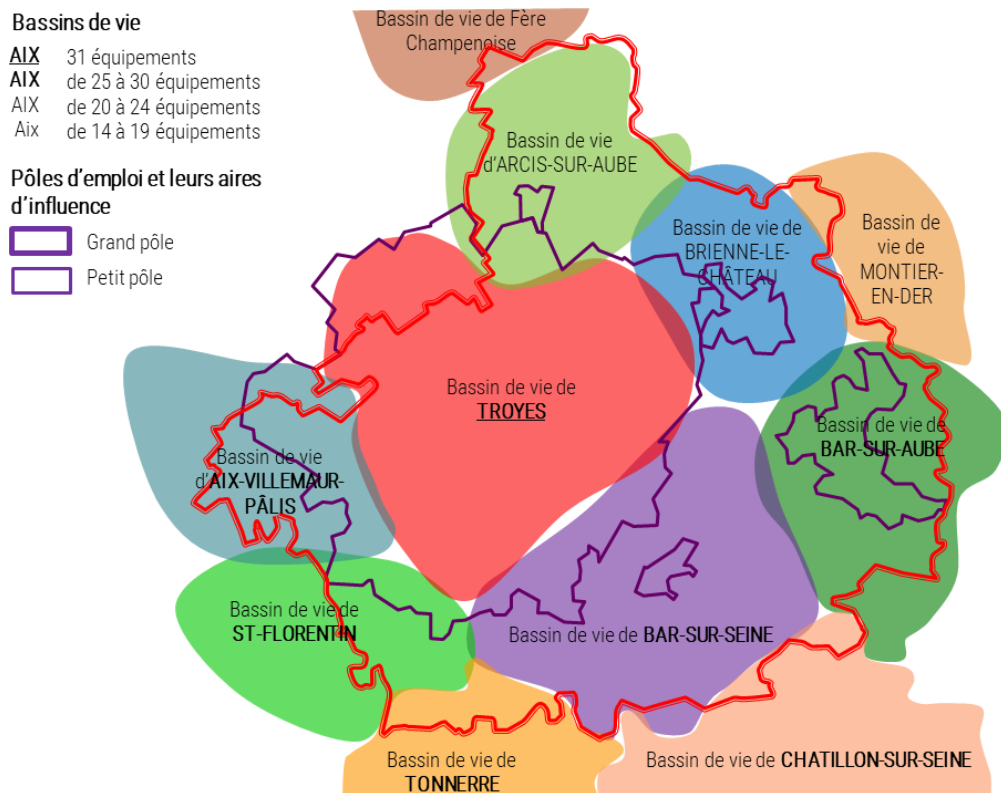
grands pôles, se combine celle de petits pôles d'emploi extérieurs comme Saint-Florentin et Tonnerrre. Ici encore les principaux bourgs-centres ou villes (Aix-Villemaur-Pâlis, Ervy-le-Châtel et Chaource) se trouvent en situation d'interface entre les franges périurbaines de l'aire troyenne et un espace rural plus marqué.

En croisant les bassins de vie qui sont des espaces de résidence, de consommation et d'accès aux services publics ou privés, avec les aires d'influence des pôles d'emploi se dessine un jeu d'espaces emboîtés et interconnectés dans lequel s'inscrivent les trajectoires de vie des habitants des Territoires de l'Aube.

Trajectoires territoriales et enjeux

L'espace vécu par les habitants des Territoires de l'Aube se trouve quelque part entre ces bassins de vie, de services intermédiaires et aires d'influence des pôles d'emploi.

Bassins de vie et influences des pôles d'emploi :



Au cœur, le bassin de vie troyen, le mieux équipé, entre en interrelation avec les bassins qui l'entourent via son influence en matière d'emploi. En cela, il est important de souligner l'enjeu de l'équipement de l'espace périurbain auquel se rattache tout un « arrière-pays », ainsi que des zones en marge du périmètre du SCoT, se rattachant à des bassins extérieurs souvent en difficulté ou peu équipés.

Dans ce paysage des espaces de vie, seul le bassin de vie et d'emploi de Bar-sur-Aube montre un fonctionnement indépendant des influences de l'agglomération troyenne. Sa santé économique et son taux d'équipement apparaissent donc comme des facteurs primordiaux en termes d'équilibre des territoires à l'échelle du SCoT.

Enfin, bassin de vie d'Aix-Villemaur-Pâlis présente une particularité vis-à-vis de l'emploi, puisqu'il s'agit du seul dont le pôle urbain central ne constitue pas un pôle d'emploi en tant que tel. Cela ouvre l'enjeu d'un renforcement de son positionnement économique.